



République et Canton de Neuchâtel

2009 en bref

Synthèse du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
à l'appui de sa gestion

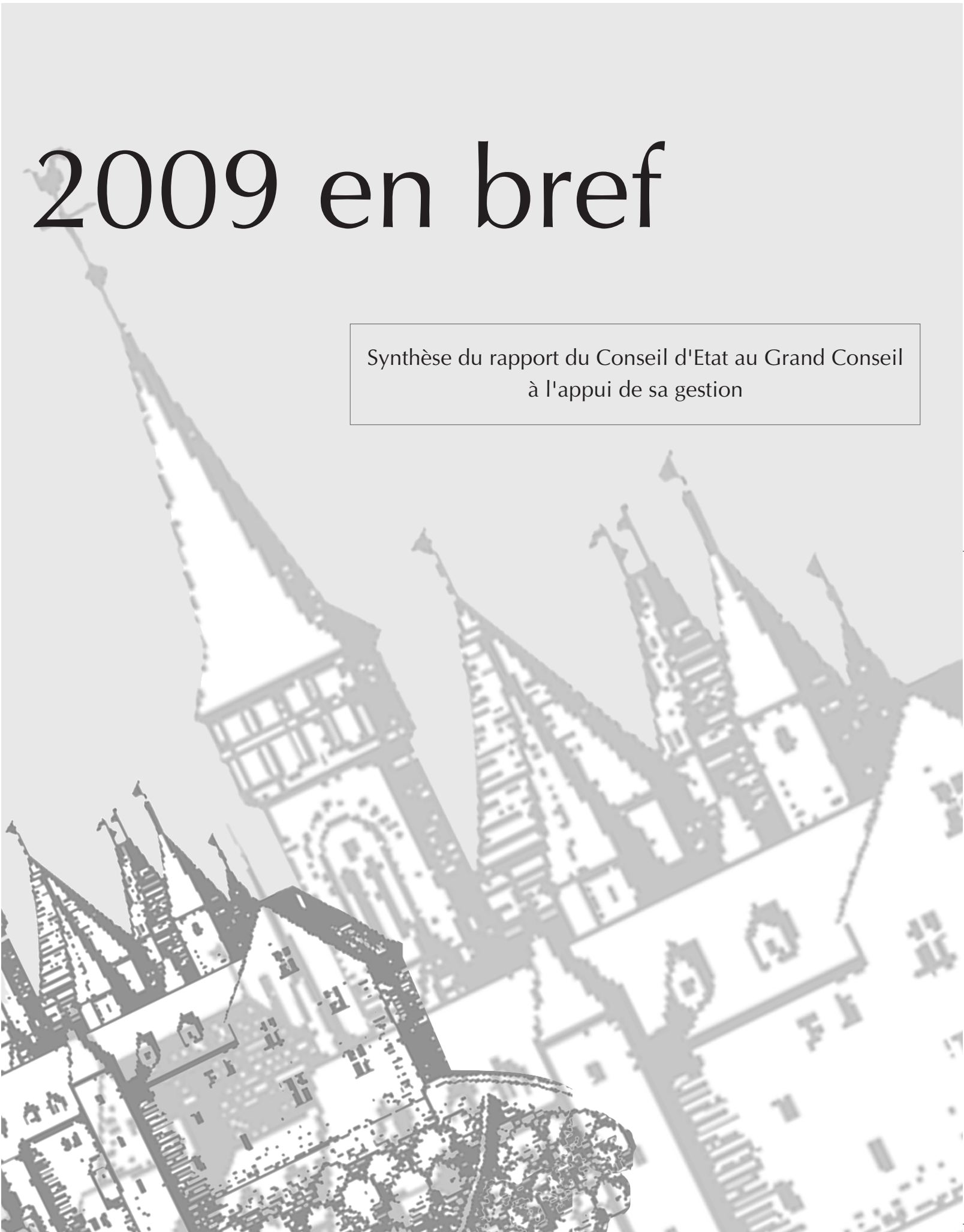


Table des matières

2009 *en bref*

Impressum • Mars 2010

Conception typographique
Impression et reliure
Imprimerie Bailloz SA
2017 Boudry

3

Introduction

3

Conseil d'Etat

Composition du gouvernement

4

Département de la justice, de la sécurité et des finances

Justice
Sécurité
Finances et impôts
Affaires générales
Caisse de pensions

10

Département de la santé et des affaires sociales

Division de la santé
Division des affaires sociales

13

Département de la gestion du territoire

Secrétariat général
Office des transports
Office du logement
Service des ponts et chaussées
Service de la protection de l'environnement
Service de l'énergie
Service de l'aménagement du territoire
Service de la géomatique et du registre foncier
Service de la faune, des forêts et de la nature
Service des bâtiments de l'Etat

20

Département de l'économie

Introduction
Secteurs économie et tourisme
Secteur emploi
Secteur agriculture et consommation
Secteur migrations

26

Département de l'éducation, de la culture et des sports

Secrétariat général
Enseignement et formation
Service des hautes écoles et de la recherche
Sport
Culture

1. Introduction

Les comptes 2009 sont les premiers que l'Etat boucle avec un déficit depuis l'entrée en vigueur des mécanismes de maîtrise des finances. Neuchâtel subit de plein fouet les effets de la crise économique. Dans notre canton, le chômage atteint à nouveau de tristes records au niveau national, confirmant ainsi les prévisions les plus pessimistes du Conseil d'Etat. Certes, au moment où ces lignes sont écrites, les économistes s'accordent à dire que notre canton a passé le creux de la vague; mais ils relèvent aussi que la marche des affaires reste fondamentalement mauvaise. Il faudra donc plusieurs années pour que les caisses des collectivités publiques neuchâteloises profitent à nouveau du rétablissement de la situation économique.

Des efforts supplémentaires importants ont dû être consentis, ces derniers mois, pour soutenir celles et ceux qui sont sans emploi et les plus démunis. Le Conseil d'Etat tient à leur dire qu'il sera à leurs côtés et qu'il s'engagera sans relâche pour les aider à quitter la précarité et à retrouver une situation professionnelle, personnelle et familiale stable.

Ces sombres perspectives et l'urgence de la situation ne découragent pourtant pas le gouvernement. Elles le poussent à accélérer les réformes dans tous les secteurs d'activité de l'Etat. Elles l'incitent à repenser nos régions, à restructurer notre territoire, à initier une dynamique que devrait soutenir et renforcer le

futur TransRUN. Une dynamique qui dépasse largement les frontières de notre canton puisqu'elle s'inscrit dans le mouvement de fond qui traverse notre pays et notre continent, avec la constitution de régions métropolitaines.

Cette situation, aussi grave qu'elle soit, constitue encore une bonne raison de plus pour renforcer la place neuchâteloise en matière de microtechnique, pour adapter nos écoles à HARMOS ce formidable défi qui permet de constituer un espace de la formation à l'échelle de notre pays. C'est aussi un motif de plus pour poursuivre, avec détermination, le redressement de nos finances, d'une part, et pour repenser le fonctionnement de nos institutions, d'autre part.

Ces temps difficiles peuvent donc être affrontés et traversés avec succès, comme l'ont montré à maintes reprises celles et ceux qui nous ont précédés ces quarante dernières années. C'est donc à notre portée. Mais nous ne le pouvons qu'ensemble, si nous sommes disposés à le vouloir ensemble, au-delà des clivages politiques, régionaux, partisans et des égoïsmes personnels.

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président	La chancelière
J. Studer	M. Engheben

2. Conseil d'Etat

Du 1^{er} janvier au 25 mai:

M. Roland Debély (président)
 M. Jean Studer (vice-président)
 Mme Sylvie Perrinjaquet
 M. Bernard Soguel
 M. Fernand Cuche

Dès le 26 mai:

M. Jean Studer (président)
 M. Claude Nicati (vice-président)
 Mme Gisèle Ory
 M. Philippe Gnaegi
 M. Frédéric Hainard

3. Département de la justice, de la sécurité et des finances

A cheval sur deux législatures, 2009 se situe dans la continuité des travaux accomplis depuis 2005, année de mise en place du DJSF; elle marque en même temps une rupture, ne serait-ce que dans la marche de nos institutions avec le renouvellement des autorités politiques cantonales. La continuité, tout d'abord, c'est la poursuite des réformes et des réorganisations menées dans les domaines de la justice, de la sécurité, de la fiscalité et de la caisse de pensions. La continuité, c'est aussi le maintien de la gestion rigoureuse des ressources humaines et financières qui a été introduite en 2005, avec l'entrée en vigueur des mécanismes de maîtrise des finances. Une gestion qui s'est même encore durcie en cours d'année, suite aux évaluations intermédiaires des comptes 2009! La continuité, c'est encore l'engagement permanent de nos services centraux sur tous les chantiers ouverts dans les départements de l'administration. La continuité, enfin, c'est la difficulté persistante à boucler nos budgets, c'est notre difficulté constante à prévoir l'évolution de nos finances, c'est la vulnérabilité permanente de notre canton au moindre tressaillement de la situation économique.

Cette continuité-là est pesante. Elle est même harassante pour celles et ceux qui, année après année, depuis des années, courent après des mesures d'économies, des rationalisations, des réductions d'effectifs ou qui subissent les effets pervers des plafonnements linéaires et les gels des salaires. Elle est épuisante, en raison de l'incertitude constante dans laquelle se trouvent notre canton et ses finances. Elle n'est même plus acceptable pour celles et ceux qui constatent que l'Etat a toujours plus de mal à honorer ses engagements, que ce soit envers ses collaboratrices, en matière de rémunération, ou envers ses partenaires cantonaux et intercantonaux.

Face à cette continuité-là, on pourrait se réfugier dans l'incantation, dans la complainte, pour tenter d'exorciser cette fatalité qui semble frapper notre canton depuis trois décennies et qui le frappe, une fois encore, alors qu'il est convalescent. Mais convenons-en, ce serait un bien piètre remède qui nous conduirait à échapper à nos responsabilités, alors qu'il convient de persévérer, de tout mettre en œuvre pour que l'Etat reste un acteur prévisible, donc crédible, si l'on veut que nos enfants aient encore un avenir dans notre canton.

C'est pourquoi l'année 2009 marque aussi une rupture. En effet, durant les douze mois écoulés, les services centraux rattachés au DJSF ont mené de profondes réflexions sur la conduite de l'Etat, sur la manière de gérer ses prestations et sur les relations que l'administration se doit de cultiver avec ses usagers, ses contribuables, ses justiciables. Ces réflexions ont débouché sur la préparation d'un cadre qui doit servir à une refonte d'ensemble de la conduite de l'Etat et de notre administration, sur des principes de planification à moyen terme pour que nous puissions enfin dépasser l'horizon borné de l'année comptable ou budgétaire. Toutes ces propositions ont été condensées dans un rapport que le Conseil d'Etat a accepté en novembre 2009 et qui sera proposé au Grand Conseil au début 2010. Mais comme l'a dit Winston Churchill, en 1942, « *This is not the end. It is not even the beginning of the end. But it is, perhaps, the end of the beginning.* - *Ce n'est pas la fin. Ce n'est peut-être même pas le commencement de la fin. En revanche, c'est peut-être – la fin du commencement.* »

La réorganisation du **secrétariat général** initiée en 2008 s'est poursuivie en 2009. Le niveau GESPA 2 a été introduit, dès le 1^{er} avril 2009. Il en va de même pour le système de contrôle interne, mis en œuvre dans le délai exigé par le Conseil d'Etat.

Un chargé de projet pour la nouvelle organisation judiciaire à 70% a été recruté à l'automne 2009. Rattaché administrativement au SJSF, il dépend du comité de pilotage du projet, présidé par le chef du DJSF et composé de représentants du département et des autorités judiciaires.

Comme en 2008, le personnel du SJSF a été fortement mis à contribution pour appuyer les services engagés dans des processus de réforme, à l'instar de la police, du service pénitentiaire, du service des contributions ou du service de la justice. Il a été en outre engagé sur des projets spécifiques, comme la création de la nouvelle caisse de pensions unique, la préparation du rapport sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat, la révision du processus de traitement des amendes ou l'optimisation des statistiques financières et fiscales.

En matière **d'aide humanitaire et de coopération au développement**, le SJSF a assuré le suivi du contrat de prestations passé

avec Latitude 21 pour 2008 et 2009. Pour rappel, Latitude 21 est une fédération d'ONG actives dans le domaine de la coopération au développement. Cette structure est l'interlocuteur privilégié de l'Etat, dans le sens prévu par l'article 6 de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement. Les deux années 2008 et 2009 constituaient une période de transition entre la mise en oeuvre de la loi du 18 mars 2008 et le début de la législature 2010-2013. Les objectifs visés par le premier contrat ont été atteints par Latitude 21 qui est désormais pleinement opérationnelle.

Au cours de l'année écoulée, **l'office d'organisation** s'est particulièrement impliqué dans l'organisation de l'administration face à la pandémie, la réforme du fonctionnement de l'administration, la réorganisation d'unités et la production d'un catalogue (quasi) général des prestations de l'administration.

Le groupe de travail composé de plusieurs responsables d'unités a continué d'élaborer des recommandations pour améliorer la qualité de la gestion de l'administration cantonale. Même si, dans la période actuelle, il n'est pas possible de produire un plan directeur du logement de l'administration, des projets de relocalisation ou d'aménagement ont pu être finalisés.

L'office de la politique familiale et de l'égalité s'est efforcé en 2009 de poursuivre les tâches amorcées l'année précédente par la nouvelle équipe. La lutte contre la violence conjugale et le domaine de l'éducation sont les dossiers qui occupent majoritairement l'office. Après le rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil faisant le bilan de la lutte contre la violence conjugale depuis 2004 et avec la nouvelle législature, la commission technique LVCouple a été renommée. Un accent tout particulier a été mis sur la sensibilisation des milieux judiciaires. En 2009, pour la deuxième fois, l'OPFE a organisé la « Journée oser tous les métiers » (jom) à l'intention des élèves du degré 7. Enfin, l'OPFE a poursuivi son travail de sensibilisation et de conseil à l'interne de l'administration et a organisé plusieurs événements, notamment à l'intention des femmes engagées en politique.

JUSTICE

En 2009, un collaborateur du **service de la justice** (JUST) a travaillé à temps complet à la récupération des avances d'assistance judiciai-

re. Les résultats obtenus ont été nettement supérieurs à ce qui était attendu. De plus, les secteurs des créances et des frais judiciaires se sont totalement mis à jour avec leur facturation. Il est aussi à relever que le JUST a atteint son objectif d'assainissement des dossiers de naturalisation. L'année écoulée a été mise à profit pour préparer le transfert des enquêtes de naturalisation de la Police neuchâteloise au Service de la cohésion multiculturelle. Le chef de l'office de la population (OCPO) a également mené à bien l'élaboration de la nouvelle loi sur l'harmonisation des registres. Une tâche importante de l'année 2009 a consisté en l'étude de la concentration des activités du JUST sur un seul site. Malheureusement, l'office d'organisation n'a pas trouvé de locaux qui répondent aux besoins du JUST. Cependant, dès le 1^{er} février 2010, l'OCPO est installé à Tivoli 22 à Neuchâtel. Cela permettra la prise de données biométriques pour l'établissement des nouveaux documents officiels. Les projets de modification du tarif des émoluments des actes notariés, de modification de la loi sur le notariat et de son règlement ont beaucoup progressé et seront terminés en 2010. Les activités du JUST inhérentes au Pouvoir judiciaire (PJ) ont été marquées par la reprise du travail de consolidation financière au JUST ainsi que par la définition des besoins en locaux du PJ.

Le **service pénitentiaire** (SPNE) a été une fois de plus fortement sollicité durant l'exercice 2009, notamment par la poursuite de la mise en oeuvre des trois volets du projet de réorganisation du service (volets législation, restructuration et construction). Cette évolution s'observe principalement à travers le nombre total des journées de détention exécutées dans les établissements pénitentiaires cantonaux qui a été de 46.312 en 2009.

Les effets du nouveau code pénal, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, se vérifient de plus en plus dans la pratique quotidienne. En effet, une très forte diminution des journées de détention exécutées en régime ouvert, c'est-à-dire en semi-détention (4360 jours en 2008 contre 1079 en 2009) et travail externe (1108 jours en 2008 contre 1008 en 2009), a été enregistrée. En parallèle, le SPNE a été confronté à une augmentation des condamnations à des peines privatives de liberté de longues durées qui doivent être exécutées en établissement fermé. A cette tendance s'ajoutent les condamnations fréquentes à des mesures thérapeutiques institutionnelles pour

des auteurs d'infractions graves qui souffrent de troubles mentaux. Le cumul de ces deux facteurs est à la base d'un surpeuplement massif des établissements fermés et thérapeutiques dans tout le concordat latin. Progressivement, cette situation risque de mettre en péril les règles juridiques et sécuritaires qui s'imposent.

A cette saturation du domaine de l'exécution des peines et des mesures pénales s'ajoute la détention préventive ordonnée plus fréquemment par les juges d'instruction et pour de plus longues durées. Cette augmentation des demandes de placements dans les établissements est à l'origine des refus d'incarcération des personnes condamnées à des courtes peines, par manque de place.

Cette dernière catégorie de condamnés ne pourra pas être placée en régime ouvert en raison de la multiplicité de leurs difficultés personnelles (dépendance aux addictions, problèmes de santé physique et psychique, chômage, séjours illégaux, etc). Par ailleurs, les mesures pénales qui étaient, jusqu'à fin 2008, de la compétence du DSAS, ont été transférées à l'office d'application des peines. Ce dernier porte donc, depuis le 1^{er} janvier 2009, le nom d'office d'application des peines et mesures (OAPM). Par ce dernier volet du désenchevêtrement des tâches pénales entre le DSAS et le DJSF, nous nous sommes ralliés à la forme organisationnelle pratiquée par tous les autres cantons de Suisse. Le SPNE par son OAPM est désormais responsable du traitement de l'ensemble des sanctions pénales, c'est-à-dire des peines et des mesures. Le DSAS, quant à lui, est entièrement compétent et responsable de l'ensemble des questions relatives à la détention des mineurs.

En 2009, le nombre de journées de détention dans le canton s'est élevé à 46.312 journées contre 46.943 en 2008, 46.882 en 2007 et 48.863 en 2006 et 46.158 en 2005. Le TIG (travail d'intérêt général) est en augmentation (21.029 heures en 2009, contre 10.452 en 2008, 14.037 en 2007 et 22.711 en 2006).

Le **service de probation** a poursuivi durant l'année 2009 l'adaptation de ses prestations en fonction des modifications légales en cours ou à venir parmi lesquelles est à citer prioritairement le rôle d'autorité d'exécution des mesures ambulatoires liée à l'art. 63 CP. Le service de probation s'est appliqué à poursuivre la rédaction des procédures liées à ces

changements de même qu'à poursuivre l'élaboration du système de contrôle de gestion interne. La mise en place d'un outil informatique adapté au service de probation, particulièrement pour les statistiques, entre dans sa phase finale. Le service de probation a également développé la prestation d'évaluation criminologique et poursuit le projet de recherche en cours de mettre sur pied un outil d'évaluation dans le domaine des violences conjugales. Le déplacement du service de probation à La Chaux-de-Fonds, prévu initialement en 2010, devrait avoir lieu à l'horizon 2012.

SÉCURITÉ

L'année 2009 s'est surtout caractérisée par la mise en oeuvre de la réforme de la **police neuchâteloise** ainsi que par les diverses manifestations qui ont marqué le bicentenaire de la gendarmerie et le 100^e anniversaire de la police judiciaire. Afin de marquer dignement cette double commémoration, la direction de la police neuchâteloise a organisé plusieurs événements destinés à mettre en exergue les divers aspects de l'activité de police.

En terme de gestion de l'ordre public, il convient de relever que l'année 2009 a confirmé l'augmentation constante de la violence dans les stades et patinoires de Suisse. De nombreuses rencontres, dans et hors du canton, ont nécessité le déploiement d'effectifs supplémentaires importants. L'escalade constatée est inquiétante. La détermination des autorités politiques cantonales et fédérales devrait favoriser la prise de mesures ciblées en vue de juguler ce phénomène.

Cette année correspond au 2^e exercice du **service de la sécurité civile et militaire** dans sa nouvelle composition conformément à la décision de 2007. L'ensemble de la structure a donné satisfaction même si quelques corrections devaient être encore apportées à la nouvelle structure. Le 1^{er} septembre, M. Jean-François Staehli a pris ses fonctions de chef de service en remplacement de M. Claude Gaberel qui a demandé à être mis au bénéfice d'une retraite anticipée.

Le SSCM a été fortement mis à contribution dans la planification et l'exécution des mesures liées à la pandémie de grippe A(H1N1). Les hommes de la protection civile ont été mis sur pied pour assurer la logistique de la vaccination de la population.

Le groupe de projet de réorganisation des sapeurs-pompiers du canton a remis à la fin du 3^e trimestre son rapport complet et détaillé sur l'état actuel des risques du canton ainsi qu'une proposition d'une nouvelle organisation structurelle et organisationnelle. Parallèlement, le projet de centrale d'alarme unique suit son cours.

FINANCES ET IMPÔTS

L'année 2009 a été particulièrement ardue pour le **service financier**. Depuis l'entrée en vigueur des mécanismes de maîtrise des finances, son rôle a été renforcé. En 2009, compte tenu du contexte économique difficile que traverse le canton, il a fallu mettre sur pied des mesures d'urgence pour limiter le déficit prévu dans le cadre des résultats prévisionnels. En effet, la seconde évaluation de septembre 2009 prévoyait un déficit aux comptes de 56 millions, soit environ 20 millions de plus que les limites autorisées. Le processus budgétaire 2010 a également été extrêmement serré. Après quatre entretiens avec la plupart des départements, les discussions parlementaires ont nécessité une préparation et un suivi intense jusqu'au dénouement final de décembre au Grand Conseil, prévoyant un budget 2010 avec 34 millions de déficit au compte de fonctionnement et 65 millions d'investissements nets qui le situent aux limites du frein à l'endettement.

Parallèlement, le service financier a participé très activement à l'élaboration du programme de législature et du plan financier 2010-2013. Cette participation a été l'occasion de poser les bases d'une nouvelle méthode de travail pour le processus budgétaire avec l'introduction d'une planification financière roulante et d'un outil informatique y relatif performant. L'objectif est de travailler au redressement des finances dans la durée en évitant les exercices pompiers à court terme dont les limites ont été mises en évidence durant cette année. Pour faire face à ces nouveaux défis, le service financier s'est également doté d'un nouveau catalogue de prestations et d'une nouvelle organisation qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Depuis cette année, les tableaux statistiques ne font plus partie du rapport du **service des contributions**. Ces statistiques seront dorénavant publiées au mois de juin de chaque année basées sur le résultat de la taxation. La première édition en collaboration avec l'office

cantonal de la statistique a eu lieu en juin 2009. Elle est disponible sur le site de l'Etat (www.ne.ch).

Sur le plan technologique, le logiciel de remplissage Clic&Tax a de plus en plus de succès puisque 62% des déclarations retournées ont été établies au moyen de ce logiciel ou d'un logiciel professionnel. Les travaux qui permettront de retourner la déclaration au travers du Guichet unique se poursuivent, l'objectif étant toujours fixé au 1^{er} janvier 2011. Des réflexions ont également été menées et se poursuivent dans d'autres domaines comme les successions et les personnes morales, dans l'esprit d'améliorer la relation avec le contribuable et d'augmenter l'efficacité du service et, par conséquent, le rendement de l'impôt. En parallèle à l'évolution technologique, la restructuration du service se poursuit. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les activités de perception des communes de Colombier et de Neuchâtel ont été transférées au service des contributions. Toutes les activités liées à l'impôt se retrouvent au sein de la même entité, permettant ainsi de poursuivre dans la volonté de réduire le nombre d'interlocuteurs pour les contribuables neuchâtelois.

Sur le plan conjoncturel, l'année 2009 a été marquée par la crise. Ceci s'est traduit par une baisse des recettes fiscales pour les personnes morales et les personnes physiques. Toutefois, le taux d'encaissement des impôts est resté identique à celui de l'année passée, plus de 91% des contribuables paient leurs impôts dans les délais. Sur le plan législatif, une réflexion est menée au niveau d'une révision de la fiscalité des entreprises. Un rapport sera vraisemblablement soumis au Grand Conseil durant le premier semestre 2010.

Le **service des communes** observe que la situation financière des communes, considérées dans leur ensemble, a connu en 2008 une évolution similaire à celle observée en 2007, avec un bénéfice cumulé atteignant le chiffre de CHF 8,5 millions. Cette stabilisation générale ne cache pas moins des résultats différenciés selon les communes, les villes du Haut en particulier connaissant un accroissement supérieur à la moyenne de leurs recettes, en particulier de celles perçues de leurs personnes morales. Une évolution inverse a été observée dans les autres principales communes qui hébergent des personnes morales. Ce resserrement de l'éventail des revenus fiscaux a entraîné une baisse des transferts

totaux de la péréquation financière intercommunale d'un exercice sur l'autre de près de CHF 2 millions à CHF 35,2 millions. Cette baisse traduit une diminution des écarts de revenus fiscaux entre les communes financièrement les plus fortes, particulièrement celles qui abritent sur leur territoire des entreprises, et les autres, au niveau de la péréquation des ressources.

L'année 2009 a vu deux importants projets de fusions de communes entrer en vigueur, celui des nouvelles communes de Val-de-Travers et de La Tène. La parfaite connaissance du terrain ont permis aux acteurs de ces importants projets de faire fonctionner ces nouvelles entités sans anicroches, grâce à l'excellent état d'esprit qui a prévalu au sein des personnels et des autorités élues, et cela dès le premier jour. Les nouveaux projets développés par les nouvelles communes se sont poursuivis à un rythme soutenu tout au long de l'année. D'autres projets de fusions de communes ont connu une accélération de leur cadence, sur le Littoral et dans le Val-de-Ruz en particulier.

Parmi les grands projets, relevons que les travaux liés à l'examen du système péréquatif et à l'élaboration d'un modèle de réforme du volet de la compensation de la surcharge structurelle de la péréquation financière intercommunale se sont poursuivis tout au long de l'année. Un rapport est attendu en 2010. Des travaux liés à la réforme des institutions et à la collaboration transfrontalière, en particulier avec le canton de Berne, ont été menés sans relâche au cours de cette année. Enfin, dans le cadre réglementaire communal, il est important de noter que 2009 aura coïncidé avec la disparition d'une institution vieille de plus de 100 ans, la commission scolaire, ses pouvoirs décisionnels étant transférés au Conseil communal. Un Conseil d'établissement scolaire consultatif, constitué sur la base du projet d'harmonisation scolaire sur les plans romand et suisse et formé de l'ensemble des milieux intéressés par l'école, tels que délégués des Conseils communaux et généraux, des parents d'élèves, du corps enseignant et des autres professionnels de l'établissement, a succédé à la commission scolaire. Il se veut être un lieu de débats et d'échange sur l'école et la vie scolaire. Ce conseil est également appelé à appuyer le Conseil communal dans sa gestion courante de l'établissement.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Pour le **service juridique de l'Etat** (SJEN), l'année 2009 a été marquée par l'introduction d'un système de gestion des affaires, l'application Juris. Il s'agit d'une étape importante et attendue de longue date pour permettre une gestion des affaires qui soit en adéquation avec les contraintes toujours plus fortes et les attentes élevées des partenaires du service juridique, notamment dans le domaine du contentieux. L'introduction de l'application Juris permettra notamment d'obtenir des statistiques plus précises dès l'exercice 2010. L'activité en matière de contentieux a mobilisé la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à la rédaction de près de 400 décisions finales à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres entités. Les collaboratrices et collaborateurs du service ont également été sollicités pour différentes présentations dans le cadre de cours universitaires, de colloques scientifiques ou de programmes de formation continue organisés par les universités, les hautes écoles, l'administration ou d'autres entités. Ces sollicitations témoignent du haut degré d'expertise qui caractérise les collaboratrices et collaborateurs du service.

Le **service des ressources humaines** a été fortement impliqué en 2009 dans les nombreux travaux liés à la réforme de l'administration cantonale. Les effets de ces réformes sont multiples et très sensibles, s'agissant de la gestion du personnel des entités concernées. Aux nombreux transferts de personnel nécessitant l'implication de la mobilité interne s'ajoutent en effets de nombreuses modifications de cahiers des charges impliquant de nombreux travaux administratifs en lien avec les adaptations statutaires et salariales.

La gestion de la fin du programme d'encouragement aux départs à la retraite anticipée, ainsi que l'intensification de la collaboration avec l'office de la politique familiale et de l'égalité dans le cadre de la mise en place d'indicateurs ont également occupé des ressources importantes au SRHE.

Le service s'est également penché de manière détaillée sur son fonctionnement et sur les pistes d'améliorations qu'il entend poursuivre pour être en mesure d'assurer des prestations de qualité à l'ensemble de ses clients et partenaires. C'est ainsi qu'un nouveau catalogue

de prestations a été établi, et qu'un projet de réforme en profondeur des structures et du fonctionnement du SRHE a été élaboré par la direction.

Le départ du chef de l'office de la formation continue en juin 2009 a également poussé la direction du SRHE à repenser le mode de délivrance des prestations en matière de formation continue des titulaires de fonctions publiques. A terme, une partie des activités de l'office de la formation continue devrait être confiée aux CEFNA (alliance des Centres de formation professionnelle de l'Etat de Neuchâtel). Le SRHE disposera ainsi de plus de disponibilités et de moyens pour accompagner les réformes de l'Etat par des actions de formation nécessaires aux cadres et titulaires de fonctions publiques dans l'évolution de leur environnement et de leur activité.

Les structures d'accueil pour jeunes enfants mises en place à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds ont atteint courant 2009 un taux d'occupation optimal, et une optimisation de l'utilisation des surfaces à disposition à la crèche Tic-Tac du haut du canton est à l'étude.

La collaboration avec les associations du personnel a été marquée par la réalisation d'une étude retrospective sur l'application du système de rémunération des fonctionnaires. Cette dernière permettra d'examiner en 2010 si des aménagements de cette politique seront nécessaires à l'avenir.

Pour le **secteur informatique**, l'année 2009 a, tout d'abord, été marquée par l'acceptation, par le Grand Conseil, du schéma directeur 2009-2013 du Guichet unique. Ensuite, les autorités politiques ont validé une charte de projet visant à la réunion des services informatiques pour le 1^{er} janvier 2013. Finalement, par les réorganisations et les autonomisations de services, le SIEN a pu développer ses prestations au-delà de toute attente et ainsi améliorer son budget de fonctionnement de plus d'un million de francs.

CAISSE DE PENSIONS

Suite à l'adoption en 2008 de la loi sur la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel, l'administration de la Caisse de pensions de l'Etat a consacré beaucoup d'énergie à préparer le transfert des plus de 22'000 assurés en 2010, à mettre en place

une nouvelle réglementation, à informer ses assurés et à préparer le regroupement des éléments des fortunes des trois caisses concernées. En parallèle, la nouvelle Caisse, dénommée prévoyance.ne a constitué ses organes Conseil d'administration, bureau, commission – de placement et commission d'assurance – et nommé sa direction administrative, au début mars 2009. Enfin, les administrations des trois anciennes caisses ont été regroupées à La Chaux-de-Fonds et n'en constitueront plus qu'une dès 2010.

La gestion de la fortune mobilière de la Caisse de pensions de l'Etat s'est révélée moins problématique que 2008, année qui avait enregistré un effondrement des valeurs boursières. Dès le mois de mars 2009, les marchés ont repris le chemin de la hausse sous l'effet de nouvelles plus rassurantes sur le front de l'économie et du soutien massif des gouvernements aux banques en difficulté.

Le **service de la gérance des immeubles** (SGIM) a procédé, selon son planning annuel, à plusieurs rénovations d'immeubles de la Caisse de pensions de l'Etat. Le comité du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat a examiné, durant toute l'année 2009, de nombreuses propositions d'investissement ou projets de construction dans le canton de Neuchâtel et hors canton, à l'image d'un nouveau bâtiment à Neuchâtel (rue du Vieux-Châtel) et de plusieurs immeubles dans le haut de Cortaillod. Par ailleurs, la Caisse de pensions de l'Etat et les autres propriétaires ont vendu leurs parts de propriété du lotissement Esplanade à La Chaux-de-Fonds à Realstone, un fonds immobilier ayant son siège à Lausanne.

En ce qui concerne les immeubles appartenant à l'Etat et gérés par le SGIM, 2 dossiers ont été traités durant l'année 2009 à savoir, la vente de l'ancien centre des Cernets (Les Verrières) dont les actes ont été signés le 21.12.2009 et la location des bâtiments de l'ancien conservatoire à Neuchâtel, situés rue du Clos-Brochet 30-32. Par ailleurs, les démarches de vente de l'auberge de la Maison-Monsieur (Biaufond) sont en cours.

4. Département de la santé et des affaires sociales

A nouvelle législature, nouvelle cheffe de département. Le Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) a accueilli le 26 mai 2009 sa nouvelle cheffe de département en la personne de Mme Gisèle Ory, qui a succédé à M. Roland Debély.

Pour le DSAS, l'année 2009 a particulièrement été marquée, sur le plan sanitaire, par l'important dispositif mis en place pour faire face à la **pandémie de grippe de type A (H1N1)**. Il s'est notamment agi de mettre sur pied un dispositif cantonal de prévention de même que d'organiser une campagne de vaccination.

D'autres projets ont été menés par le service de la santé publique, tels que la soumission au Grand Conseil du **rapport d'information sur la planification sanitaire 2004-2008** et l'établissement du **plan directeur cantonal de promotion de la santé**, qui a été approuvé par le Conseil d'Etat.

L'organisation des **Etats généraux de la santé** le 24 octobre 2009 à Cernier a également été l'un des projets phare de cette année. Conférences publiques puis ateliers ont permis de dégager des propositions de réflexion et d'action, qui seront analysées au sein de groupes de travail spécifiques.

Dans le domaine social, la forte dégradation des conditions économiques s'est fait ressentir dans les différents secteurs. Ainsi, en 2009, pour la première fois, le **cap des 2000 nouveaux dossiers d'aide sociale ouverts dans le canton a été franchi** (+ 7,55%). De même, les secteurs de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (pensions alimentaires), des subsides de l'assurance-maladie, ainsi que celui des bourses et prêts ont connu une hausse conséquente du nombre de demandes.

En outre, il faut relever la **mise en place des guichets sociaux régionaux** (GSR) en partenariat avec les communes. Au 1er janvier 2010, huit GSR seront opérationnels. Le **projet d'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans**, échelonné sur une période de deux ans, s'est achevé à la fin du printemps 2009. Des mesures seront proposées en 2010 afin de pérenniser ce dispositif.

La **prise en charge des mineurs et des tutelles se complexifie**, eu égard à des

situations individuelles de plus en plus délicates, même si le nombre de dossiers par assistant social est resté relativement stable en 2009.

Le **projet de révision de la loi sur l'accueil extra-familial des enfants** a été relancé, en collaboration avec les partenaires concernés. Le dossier devrait aboutir en 2011.

De plus, le projet de **fusion du service des établissements spécialisés avec celui de la santé publique** a été abandonné. La cheffe du DSAS a en effet renoncé à cette réorganisation.

Enfin, au chapitre des ressources humaines, le service de l'assurance-maladie a connu le départ de M. Roland Zimmermann. A cette occasion, le secteur de l'assurance-maladie a été rattaché au service de l'action sociale sous la forme d'un office, dirigé depuis l'été 2009 par M. Manuel Barbaz.

DIVISION DE LA SANTÉ

Pour le **service de la santé publique** (SCSP), l'année 2009 a été marquée par la réalisation et la concrétisation de plusieurs projets d'envergure. Citons notamment le **rapport d'information sur la planification sanitaire 2004-2008** qui a été soumis début 2009 par le Conseil d'Etat au Grand Conseil et dont celui-ci a pris acte en juin 2009, le **plan directeur de prévention et de promotion de la santé** entériné par le Conseil d'Etat qui définit la stratégie, les objectifs et les projets prioritaires de l'Etat en la matière, ainsi que le **dispositif sanitaire des établissements pénitentiaires du canton**. Ce dernier marque la volonté politique du Conseil d'Etat de développer une prise en charge médicale et soignante en milieu carcéral conforme aux recommandations du Conseil de l'Europe.

Cependant, le dossier le plus important qui a occupé les autorités sanitaires en 2009 est indéniablement la **lutte contre la grippe pandémique A(H1N1)** et, notamment, la campagne de vaccination contre cette dernière. La campagne s'est déroulée entre fin novembre et décembre 2009, suite à la décision prise par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à fin avril de relever le niveau d'alerte de la phase 4 à la phase 5, soit la phase la plus élevée. Les dispositifs de vaccination mis en place, que ce soit dans les cabinets

médicaux et les institutions de soins, dans les écoles ainsi que dans deux centres de vaccination (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds), ont permis de vacciner à satisfaction pendant cette période 22% de la population, un résultat positif en comparaison intercantonale.

Autre projet d'envergure: les **Etats généraux de la santé (EGS)**, qui se sont tenus le 24 octobre à Cernier et dont le thème était «Imaginons le système sanitaire de demain!». A cette occasion, diverses pistes ont été proposées sur les trois thématiques abordées, à savoir: la prévention et la promotion de la santé, les coûts de la santé et la planification hospitalière cantonale. Suivant la volonté du Conseil d'Etat, ces réflexions doivent être désormais approfondies dans différents groupes de travail et conseils consultatifs.

Deux autres projets importants qui concernent le secteur des soins à domicile et celui des établissements médico-sociaux (EMS) ont été poursuivis en 2009: d'une part, **l'introduction d'un financement par prestations dans les EMS** dans le cadre d'une loi éponyme. Ce projet doit également prendre en compte les changements résultant de la révision de la LAMal relative au financement des soins de longue durée. D'autre part, l'établissement d'une véritable planification du secteur médico-social dans le cadre d'un concept de maintien à domicile est en cours. Cette planification s'effectuera sur la base des résultats de l'étude «Planification médico-sociale pour les personnes âgées dans le canton de Neuchâtel».

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

L'année 2009 a été marquée dans le canton de Neuchâtel par une nette, rapide et profonde dégradation du marché du travail engendrant une notable péjoration des conditions économiques d'une partie toujours plus importante de la population neuchâteloise. Dans un tel contexte, les prestations sociales sous condition de ressources délivrées par les différentes entités du **service de l'action sociale (SAS)** ont été très fortement sollicitées.

En ce qui concerne les tâches de coordination rattachées à la direction du SAS, et plus particulièrement le **Projet ACCORD (LHaCoPS)**, il faut signaler le gros travail fourni pour mettre en place les **guichets sociaux régionaux**

(GSR), en étroite collaboration avec les communes. Au 1er janvier 2010, l'aide sociale et les prestations des agences AVS/AI seront délivrées en 8 endroits du canton dans des GSR organisés par les communes. L'objectif réside maintenant dans la mise en place de la 3e étape au 1er janvier 2011, celle consacrée aux prestations cantonales sous conditions de ressources (subsides LAMal, avances de l'ORACE, MIP, bourses) qui seront octroyées en collaboration avec les GSR. Toujours à propos de l'harmonisation et la coordination des prestations sociales, de nombreux chantiers ont été fortement activés en 2009, notamment celui du développement d'un outil informatique (Base centralisée de données sociales).

Dans le domaine de **l'office de l'aide sociale**, l'année 2009 s'est clairement distinguée des trois années précédentes où les dépenses avaient été contenues. Pour la première fois, **le cap des 2000 nouveaux dossiers d'aide sociale ouverts dans le canton a été franchi** (+ 7,55%). Preuve que la crise sévit déjà, plus des ¾ des ouvertures sont dues au chômage et au défaut de gain (travailleurs pauvres). Les jeunes (18-29 ans) sont toujours plus touchés. Ils constituaient ainsi, en 2009, 36,6% des nouveaux recours à l'aide sociale (32,5% en 2008).

Dans le **secteur de l'insertion socio-professionnelle, quinze programmes collectifs** qui relèvent de la collaboration interinstitutionnelle (CII) ont continué de se développer. Au total, ces programmes offrent en permanence environ 230 places disponibles (à mi-temps) aux bénéficiaires de l'aide sociale du canton de Neuchâtel. Durant l'année 2009, pas moins de 447 personnes (392 en 2008) ont signé un premier contrat d'insertion de trois mois. Parmi ces 447 personnes, 216 (163 en 2008) ont effectué un projet d'insertion individuel. Quelque 57 participants à une mesure d'insertion ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation. L'effet de la crise s'est fait sentir dans le taux de réinsertion professionnelle malgré le fait que davantage de bénéficiaires aient participé à une mesure d'insertion. Toujours dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, un projet-phare a pris fin en 2009. Echelonné sur une période de deux ans, le **projet d'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans** s'est en effet achevé à la fin du printemps 2009. Sur la base du rapport d'évaluation établi par l'Idheap de Lausanne,

la pérennisation des mesures sera proposée en 2010, essentiellement par l'entremise du concept de case management de la formation professionnelle.

Au sein de l'**office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien** (ORACE), tous les indicateurs sont également à la hausse en 2009. Le **nombre de nouveaux dossiers augmente** de 8,7%, les dépenses au titre des avances de l'ORACE sont supérieures de 2,8% à l'année 2008.

Au travers de l'**office des bourses**, le secteur des allocations de formation (bourses et prêts) a également connu un développement de ses activités, qui s'est traduit par une **augmentation des dépenses de 21% et du nombre de bénéficiaires** (étudiants, apprentis) de 13%.

Enfin, dans le cadre de l'**office de l'assurance-maladie**, l'aide aux assurés a été renforcée (réintroduction de la catégorie 5 et limites de revenus relevées de 3,2%) ayant pour effet que plus de 40.000 personnes ont été mises au bénéfice d'un subside délivré par l'Etat de Neuchâtel en 2009. En comparaison, en 2006 par exemple, on en dénombrait environ 28.000.

Pour le **service des mineurs et des tutelles** (SMT), le **nombre de situations suivies par les assistants sociaux est stable**. Que ce soit dans le domaine de la protection des enfants ou dans celui de la prise en charge des adultes en difficulté, les assistants sociaux ont traité 3320 dossiers en 2009, soit 161 de plus qu'en 2008. Ces mêmes assistants sociaux, dans le cadre des permanences sociales, ont répondu à 826 (714 en 2008) demandes de renseignement ou d'aide ponctuelle. La **complexification des prises en charge** alliée à la disponibilité des assistants sociaux rendent les conditions de prises en charge difficiles.

Durant l'année 2009, l'**office de l'accueil extra-familial** a repris les travaux de **révision de la loi sur l'accueil des enfants**, sous l'impulsion de la nouvelle cheffe de Département. Ces travaux devraient aboutir dans le courant de l'année 2011. En parallèle, 295 places supplémentaires ont été intégrées dans le dispositif de subventionnement en 2009 (157 dans le cadre de l'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et 138 dans le cadre de l'arrêté temporaire sur les structures d'accueil parascolaire).

Pour le **service des établissements spécialisés** (SES), malgré les difficultés financières, l'année 2009 aura été marquée par la création d'une prestation d'accompagnement social ambulatoire, l'avènement de la prestation de prise en charge partielle pour certains mineurs, la mise en place de systèmes de contrôle interne dans les institutions, l'introduction de la comptabilité unifiée Curaviva dans tous les établissements, ainsi que l'introduction de l'interdiction de fumer dans les foyers. Le SES s'est en outre acquitté de ses missions quant aux fondations dont dépendent les établissements spécialisés, soit le contrôle de prise en charge offert aux populations qui doivent bénéficier d'accompagnements ambulatoires ou résidentiels et la proposition de modifications nécessaires des mandats ou du financement des établissements.

5. Département de la gestion du territoire

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Les collaboratrices et collaborateurs du département ont vécu une fin d'année particulièrement pénible avec le décès de son secrétaire général, M. Pierre-Denis Rytz, qui s'en est allé après plus de deux ans d'un combat acharné contre la maladie. M. Rytz travaillait au sein de l'Etat de Neuchâtel depuis 34 ans, dont 22 en tant que secrétaire général du département. Nous garderons de lui un souvenir lumineux.

En plus de sa fonction d'état-major du chef du département, le SDGT a été fortement mis à contribution dans le suivi des projets menés par les différents services, mais également dans le cadre de l'élaboration du budget (sur fond de crise économique), du contrôle budgétaire (avec le plafonnement des dépenses) et dans le processus de négociation avec le SCAN autonomisé, qui a abouti à la signature, en septembre dernier, du mandat de prestations entre cet établissement et le Conseil d'Etat.

Avec la nouvelle législature, le SDGT a fixé ses objectifs. Il s'est notamment attelé à parfaire ses activités et sa gestion avec la mise en place d'un système de contrôle interne, à assurer la coordination de l'information et à garantir un relais efficace avec les services du département. Il s'est vu également confier la gestion financière du projet d'agglomération, ainsi que la finalisation du volumineux dossier des motions et postulats en suspens au DGT depuis 1981.

Les réflexions sur la réalisation du regroupement du service de l'environnement et du service de l'énergie ont débuté au cours de l'année 2009. La nouvelle entité issue de cette fusion se dénomme service de l'énergie et de l'environnement (SENE). Le SDGT apportera le soutien logistique à sa mise en place qui s'effectuera par étape entre 2010 et 2011.

OFFICE DES TRANSPORTS

Le poste vacant de secrétaire à 50% équivalent plein temps est repourvu depuis le 1^{er} mars 2009.

Un poste d'ingénieur en transport a été créé et le poste est pourvu depuis le 1^{er} avril 2009. Ses tâches principales sont: la mise au point d'un système de gestions statistiques des données et critères, la gestion des interfaces dans

les projets de mobilité douce, répondant de l'Etat pour la communauté tarifaire intégrale CTNE, gestion de la qualité et gestion des conventions d'objectifs avec les entreprises de transport.

L'économiste titulaire a démissionné en mai 2009. Son remplaçant est en fonction depuis le 1^{er} décembre 2009.

Activités principales:

TransRUN

L'année 2009 a eu comme point fort la signature avec les CFF dans un premier temps d'une convention de collaboration pour étudier la faisabilité du projet TransRUN, puis à la suite de cette étude dont les résultats ont été concluants, une signature de convention pour réaliser l'avant-projet du TransRUN. Dans ce contexte, le Grand Conseil a voté un crédit de 6,6 millions de francs destiné à la réalisation de l'avant-projet.

RUN / projet d'agglomération

L'avant-projet pour la réalisation de la nouvelle gare de Morgarten a été réalisé et remis à la Confédération.

Liaisons Berne – Paris

Face à la puissance et au pouvoir de décision unilatéral des opérateurs, les cantons n'ont pas réussi à faire maintenir l'offre de 2 navettes directes par jour. Par contre, un bon compromis a été négocié et une offre de substitution a été mise en place avec le gain d'une liaison mais avec un changement de train à Frasne.

Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)

Depuis le 1^{er} juin 2009, tout le territoire cantonal est couvert avec une seule politique tarifaire pour les abonnements comme pour les billets. Des nouveaux distributeurs de billets adaptés aux exigences de la clientèle ont remplacé ceux de l'ancienne génération. L'égalité de traitement entre les différents clients de toutes les régions est ainsi réalisée et les produits proposés devraient avoir un effet positif

sur le nombre d'utilisateurs des transports publics. Neuchâtel est la 7^e communauté tarifaire intégrale de Suisse.

Indicateurs de performance (projet INdoNE)

Le projet de mise en place d'un système décisionnel de production d'indicateurs sur l'offre et sur la demande de transports a été lancé en août 2009.

CTSO

M. le conseiller d'Etat Claude Nicati a succédé à son homologue M. François Marthaler à la présidence de la Conférence des transports de Suisse occidentale.

Projet « Chasseron »

Le projet de fusion entre les deux entreprises de transport « TN » et « TRN » s'est poursuivi. Un rapport sera élaboré qui permettra aux organes de prendre une décision définitive pour accepter une fusion effective en 2012 ou alors au contraire de refuser la réorganisation.

OFFICE DU LOGEMENT

La nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL), votée par le Grand Conseil le 30 janvier 2008, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Cette loi s'inscrit en faveur de la construction et la rénovation de logements à loyer modéré par les maîtres d'ouvrage d'utilité publique, soit les coopératives d'habitation, les fondations et les communes. L'office du logement a réalisé un gros travail de fond, de façon à promouvoir cette nouvelle base légale et à soutenir financièrement la construction de nouveaux appartements à loyer abordable, ainsi que la rénovation de logements d'utilité publique.

Durant l'automne 2009, l'office cantonal du logement a procédé au contrôle des subventions de loyer; 1500 ménages étaient concernés par ces contrôles. La réadaptation des loyers, relative à la perte ou à l'augmentation de l'aide individuelle, intervient au 1^{er} janvier 2010. L'office a également procédé au contrôle des états locatifs de tous les appartements subventionnés dans le canton, ce qui représente plus de 2000 objets.

En collaboration avec le chef du département, ainsi que les villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, la réflexion visant à la mise en commun de forces de travail s'est poursuivie en vue de créer un office neuchâtelois du logement regroupant l'actuel office cantonal et les offices des deux villes.

L'office a également créé un groupe de travail afin de trouver des solutions au problème récurrent de l'accession au logement des familles précarisées, qui se retrouvent sans-abri pour diverses raisons (dettes, comportement inadapté, marginalité urbaine, ou par le fait de se trouver au service social).

Il a aussi participé à la publication de la statistique annuelle de logements vacants. Au 1^{er} juin 2009, le taux de vacance dans le canton était de 1,09%.

SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

L'année 2009 a été la première année complète vécue dans la structure remaniée, avec l'office des ressources générales créé en septembre 2008. Cette nouveauté doit maintenant être intégrée et expérimentée par les collaborateurs concernés. Par ailleurs, en raison du départ à la retraite du chef de l'office de construction de la N5, cet office a été dissous et les activités restantes relatives à la route nationale intégrées au nouvel office.

Au 1^{er} septembre 2009, 151 collaborateurs travaillaient au SPCH pour 145,5 EPT (équivalents plein temps). Ce nombre peut sembler important, mais il s'agit là du minimum de personnes admissible sans devoir couper dans les prestations exécutées, qui relèvent, pour une très grande partie, d'obligations de l'Etat. Quelques collaborateurs devront encore être engagés, soit en remplacement de personnes ayant quitté le SPCH pour une retraite anticipée ou non, soit pour renforcer l'une ou l'autre entité, fortement sollicitées par de nouvelles tâches.

Le SPCH a notamment vu partir à la retraite deux ingénieurs et deux techniciens qui y étaient actifs depuis plus de 30 ans. Dans le contexte de pénurie actuel relativement aux personnes qualifiées en recherche d'emploi dans le domaine du génie civil, il sera vraisemblablement difficile de leur trouver des successeurs.

Les objectifs spécifiques principaux de l'année 2009 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs internes et externes.

Objectifs internes

- Valider le catalogue des prestations du SPCH dans le cadre de la mise en place de la gestion des projets par prestation. Cet objectif a été atteint.
- Mettre en place une politique « sécurité » au sein du SPCH. Cet objectif sera prorogé en 2010, la définition d'une telle politique touchant chaque partie des activités du SPCH. Un audit sécurité a été fait pour toutes les activités et locaux gérés par l'office de l'entretien, ainsi que pour le Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR).
- Assainir le système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Cet objectif est en cours de réalisation, mais les interactions fortes entre ce système et la mise en œuvre de GESPA ralentissent, et enrichissent, ce processus d'assainissement.

Dans les faits marquants de l'année 2009, on peut relever, le 23 mars, le début de l'excavation de la calotte du tube nord du tunnel N5 de Serrières. Inversement, le 7 décembre a eu lieu la plantation du dernier arbre des mesures de compensation environnementale sur le tronçon Vaumarcus – Areuse de l'A5. Cet important chantier peut désormais être considéré comme clos.

Sur l'axe H20, le remplacement des luminaires du tunnel du Mont-Sagne, entre Les Convers et l'entrée de La Chaux-de-Fonds, ainsi que l'implantation du balisage en bord de chaussées, ont nécessité la fermeture des tunnels sous La Vue-des-Alpes durant les vacances d'été et d'automne. Le projet de contournement de La Chaux-de-Fonds et du Locle a bien avancé et a fait l'objet d'une coordination intensive, tant à l'interne de l'administration cantonale qu'avec les différentes parties concernées, dans les communes, ainsi qu'après des associations et des offices fédéraux. La mise à l'enquête publique de ce projet devrait intervenir au printemps 2010.

Relativement au contournement Est de La Chaux-de-Fonds par la H18, une étude d'opportunité, qui devrait permettre de dégager la

meilleure solution permettant de décharger le centre-est de la ville, a suivi son cours. Les travaux actuels consistent en un développement de variantes routières qui seront intégrées dans le faisceau des possibilités comparées.

Malgré le climat économique morose, le travail ne manque pas au SPCH. Les projets en cours sont légion. Les conventions-programmes passées avec la Confédération dans les domaines de l'assainissement du bruit routier, de la revitalisation des cours d'eau et de la protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau constituent un réservoir de projets avec financement fédéral qui permet au personnel du SPCH d'être alimenté en permanence au niveau des projets à réaliser.

Par ailleurs, la mise en place d'un système qualité revu, d'une politique sécurité et d'une comptabilité analytique dont la nécessité n'a pas besoin d'être prouvée, représentent des investissements en temps non négligeable qui permettent à tous de s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans l'évolution du service.

Dans un domaine plus spécifique, la révision à venir de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), la loi la plus ancienne de la législation neuchâteloise, puisqu'elle date de 1849, devrait permettre de clarifier beaucoup mieux, voire de redéfinir, les obligations, mais aussi les limites des missions de l'Etat dans le domaine des routes et de leurs installations annexes.

Objectifs externes

- Aboutir le projet de la route principale H20 – contournement du Locle et de La Chaux-de-Fonds de manière à pouvoir mettre le projet à l'enquête publique dès que possible. Cet objectif n'a été que partiellement atteint en raison d'une demande supplémentaire de la Confédération qui a exigé que soit réalisée une étude d'opportunité avant toute émission de préavis de sa part.
- Rénover l'éclairage du tunnel du Mont-Sagne et des Convers, ainsi qu'installer un balisage en bord de chaussée. Cet objectif a été atteint.
- Mettre à l'enquête publique le projet de la reconstruction de l'ancienne H20, aujourd'hui RC 1320, entre le Crêt-du-Locle et

Les Eplatures. Cet objectif n'a pas été atteint en raison de la surcharge des personnes participant à l'élaboration dudit projet et de demandes supplémentaires de la part de la ville de La Chaux-de-Fonds, qui ont nécessité le développement de modifications de projet.

- Mettre à l'enquête publique le projet du tunnel du Bois des Rutelins (Virage-de-la-Mort, en dessus de St-Sulpice) sur la route principale H10 et commencer les travaux préparatoires. Cet objectif n'a pas pu être atteint en raison de l'absence de longue durée du technicien en charge de ce dossier.

SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le cadastre des sites pollués (CANÉPO) a été publié et permet dorénavant à tous les acteurs de s'informer directement de la situation et des mesures éventuellement à prendre lors de transactions immobilières ou projets de construction.

Le concept de gestion régionale des déchets organiques adopté par le CE a été présenté aux communes le 12 février 2009. Un réseau biomasse Neuchâtel (RBN) a été créé qui regroupe toutes les installations de traitement des déchets organiques du canton.

Le plan de gestion des déchets a mis en évidence la nécessité d'améliorer l'infrastructure de collecte sélective pour augmenter le taux de valorisation moyen du canton, actuellement très inférieur à la moyenne suisse.

En décembre 2009, le Conseil d'Etat a accepté l'avant-projet de loi sur la gestion et la protection des eaux qui pourra ainsi être mis en consultation.

Le suivi qualitatif des eaux souterraines du réseau cantonal et fédéral (Naqua) s'est poursuivi, tout comme les mises à jour des cartes de protection des eaux afin que les intéressés puissent disposer d'informations de qualité.

Dans le cadre des installations de traitement des eaux usées, on peut relever la mise en place de deux réseaux d'assainissement et de deux STEP dans la commune de Brot-Dessous ainsi que la suppression de la STEP de Montmollin et son raccordement à celle de Colombier.

Dans le cadre d'études spécifiques liées à l'évaluation de la pollution de l'air, le SCPE a notamment engagé ses moyens de mesure pour la détermination des oxydes d'azote et des poussières fines près de certains axes routiers comme la A5 et la H20.

La mise à jour du plan des mesures OPair a pu être poursuivie et devrait être présentée en 2010. De très nombreuses collaborations hors de l'administration cantonale ont été nouées dans le cadre de la mesure de la qualité de l'air.

Les actions de densification de mesure du radon se sont poursuivies dans des communes à risque moyen. Cet aspect est d'autant plus important puisque de nouvelles recommandations, plus sévères, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont été publiées.

Enfin, les travaux se sont poursuivis auprès des entreprises notamment en termes de contrôles de leurs rejets d'eaux usées industrielles, d'effluents gazeux, de déchets spéciaux ou des risques majeurs.

En matière de communication, diverses publications ont été élaborées. Le site internet ne.ch/environnement a été fortement enrichi et le site intercantonal energie-environnement.ch a été entièrement remodelé.

Les collaborations intercantionales se sont poursuivies. Les domaines concernés sont notamment ceux de la surveillance des lacs et du contrôle des émissions dans l'atmosphère. Ces collaborations se sont même étendues avec le canton de Vaud pour englober de nouvelles prestations d'analyses de laboratoire.

Relevons enfin que le chef de service, M. Jean-Michel Liechti, a fait valoir son droit à la retraite après 28 ans d'activité. Suite à ce départ, une réorganisation au sein du département a été décidée conduisant à la fusion des services de l'énergie et de la protection de l'environnement.

SERVICE DE L'ÉNERGIE

L'année a été marquée par de nombreux rebondissements et une intense activité produite principalement par les budgets supplémentaires votés par le Parlement fédéral et les actions spéciales suscitées par la situation économique et financière. Dans ce cadre, un

programme de subventions spécial 2009 a été établi et exécuté dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments.

Des budgets et des forces de travail supplémentaires ont dû être mobilisés et le fonds cantonal de l'énergie a été réactivé et doté des moyens nécessaires.

Grâce au financement de la Confédération, le certificat énergétique cantonal des bâtiments a pu être lancé et environ 900 bâtiments du canton en ont d'ores et déjà profité.

L'autonomie énergétique du canton a été officiellement annoncée par le Conseil d'Etat comme un objectif à atteindre et toutes les ressources énergétiques indigènes ont fait l'objet de nouvelles prospections et promotions. Le concept éolien neuchâtelois a été établi et mis en consultation. Un important soutien financier a été apporté à l'université et au centre de recherches en géothermie pour fusionner et intensifier leurs activités en créant un nouveau centre de compétences national à Neuchâtel.

Au niveau législatif, la révision de la loi cantonale sur l'énergie a été acceptée par le Grand Conseil, mais refusée en votation populaire. Par conséquent, elle sera remise sur le métier en parallèle avec le projet d'une nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité.

Au niveau administratif, il a été décidé de fusionner le service de la protection de l'environnement et le service de l'énergie pour créer, dès le 1^{er} janvier 2010, le nouveau service de l'énergie et de l'environnement. La mise en place effective de cette fusion se réalisera par étapes.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'année 2009 a été consacrée à l'établissement du plan directeur cantonal. Cette tâche a grandement mobilisé les ressources du service durant cet exercice. Il a pu compter sur l'appui de l'ensemble du Département de la gestion du territoire pour mener à bien cette planification. La consolidation du document a débuté par la consultation de la commission consultative de la conception directrice cantonale et par des forums régionaux ayant permis de discuter de son contenu avec les communes. L'année 2010 sera consacrée à la consul-

tation officielle ainsi qu'à l'examen préalable de la Confédération. Cette dernière doit recevoir fin 2010 une version pour approbation afin que les conventions de prestation et de financement des mesures du projet d'agglomération puissent être passées.

Donnant suite à la volonté de diversifier l'approvisionnement énergétique du canton, il a été décidé de revoir notre planification éolienne du canton. A cet effet, une nouvelle étude de base (concept éolien) a été menée. Elle a fait l'objet d'une large consultation. En tenant compte des remarques formulées, le concept sera finalisé et transcrit dans une fiche du plan directeur. Alors que suite à la précédente planification, deux sites pouvaient être construits, le projet en cours ambitionne de permettre la réalisation de six sites tout en veillant néanmoins à garantir à long terme la qualité et la diversité des paysages neuchâtelois.

Parallèlement au traitement des dossiers usuels, des réflexions ont été menées en vue de simplifier les procédures de traitement tant des permis de construire que des plans d'aménagement. En aval de l'établissement du plan directeur, des modifications législatives seront nécessaires afin de fluidifier le traitement des demandes tout en veillant également à simplifier et à harmoniser les règles contenues dans les plans d'aménagement des communes.

SERVICE DE LA GÉOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER

La mise en œuvre des décisions prises par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 13 décembre 2006 relative au regroupement des domaines de la géomatique et du registre foncier s'est pleinement concrétisée début 2009 par une première présentation du bilan à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du service. 8 projets résultant de la synergie entre les deux domaines ont été réalisés et 2 sont en cours. La Confédération se dit convaincue que la nouvelle configuration mise en place à Neuchâtel (avec la mensuration officielle, le registre foncier et le SITN regroupés au sein d'un seul et même service cantonal) est celle qui est à même d'affronter avec succès les défis qui se présenteront ces prochaines années, notamment la mise en œuvre d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière dont la base

légale est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2009 sous la forme d'une ordonnance fédérale.

En 2009, le SITN a poursuivi ses activités diverses pour mettre à disposition de ses utilisateurs des données et solutions permettant une gestion plus efficace, plus globale et intégrée de notre territoire. C'est un défi permanent dans un domaine en évolution constante avec de très nombreuses innovations technologiques qui doivent être analysées avec recul et confrontées aux besoins et moyens d'une administration. Même si elle est difficilement chiffrable, la plus value apportée par ces solutions SIT est unanimement reconnue. Preuve en est le nombre croissant d'interventions du SITN dans des domaines de plus en plus variés. En 2009, le SITN est intervenu dans une quarantaine de projets et a notamment mis en œuvre des solutions novatrices pour l'analyse spatio-temporelle des données et particulièrement dans le domaine de la cartographie statistique.

La mise en production d'un processus automatisé de diffusion des données de la mensuration officielle (Geoshop) a permis de traiter plus de 1000 commandes et les recettes produites par la diffusion des données numériques ont augmenté de 64% par rapport à l'année précédente.

Pour le domaine de la mensuration officielle, l'accord de prestation 2009 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 2,8 millions de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre. Le service assure le suivi de 52 entreprises en cours de travail sur 40 communes, ce qui représente un volume de travail de l'ordre de 33 millions de francs, dont 22,3 millions de francs de travaux ont déjà été réalisés. Au 31 décembre 2009, 44% du territoire est en cours de travail auprès des bureaux adjudicataires, 21,5% est en cours de vérification et d'approbation auprès du service et 30,2% est officiellement en vigueur. Il reste ainsi encore 4,3% du territoire à réaliser.

Malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs. Le système de mise à jour permanente de la mensuration

officielle, bien que déjà très performant, a encore été amélioré en 2009.

L'inspectorat du registre foncier et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants: réduction des délais de traitement des opérations au registre foncier, amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures et la modernisation des méthodes de travail, mise en production de GESPA, participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières ainsi que travaux d'épuration des droits et introduction du registre foncier fédéral.

Un programme de scannage des registres des servitudes (RS) a débuté en avril 2009 avec pour objectif la consultation de manière plus rapide et aisée des documents relatifs aux conventions constitutives de servitudes, en particulier les tracés (assiettes) et les conditions d'exercice. Après une phase de tests, ce sont les RS du district du Val-de-Ruz, au nombre de 5650, qui ont été scannés en 2009.

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. En respect des règles de droit fédéral, les accès sont délivrés aux notaires, géomètres privés, administrations cantonale et communales, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. L'intérêt est donc croissant puisque l'on compte 707 utilisateurs inscrits (+ 25), avec une moyenne de 415 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations publiques.

La conjoncture favorable du marché immobilier a entraîné des recettes qui, pour la première fois, ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier représentant une augmentation de 15% par rapport à 2008.

Ainsi des recettes supérieures aux prévisions dues notamment à la bonne tenue du marché immobilier, un environnement bureautique et technique (applications géomatiques) très performant bien maîtrisé par les collaboratrices et collaborateurs, des processus de travail revus et améliorés dans le cadre du regroupement des différents domaines ainsi qu'une maîtrise très serrée de la rubrique biens, services et marchandises entraînent une amélioration d'environ 800'000 francs par rapport au budget. Le service boucle ainsi les comptes

2009 avec un excédent de revenus de plus de 360'000 francs.

SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS ET DE LA NATURE

L'année 2009 a été marquée fin avril par le départ à la retraite de M. Léonard Farron, chef du SFFN depuis sa création le 1er janvier 2008 et ingénieur forestier cantonal, après plus de 39 ans au service de l'Etat. Il a été remplacé par M. Vincent Barbezat.

Le 10 mars 2009, l'ensemble des agents du service de la faune, des forêts et de la nature s'est réuni à l'invitation du chef du Département pour marquer la fin du processus de restructuration du service initié au 1er janvier 2008.

Le canton de Neuchâtel a participé par le SFFN au deuxième programme de mesures conjoncturelles en faveur de la nature et du paysage. Il a ainsi pu anticiper la mise en œuvre de mesures de revitalisation dans les marais, les sites batraciens, les prairies et pâturages secs entre autres.

Le 23 mars 2009 a été inauguré le centre forestier de Noiraigue. Bâtiment labellisé Minergie, il a été construit en grande partie avec des épicéas et sapins blancs du Val-de-Travers. Il abrite maintenant l'équipe forestière du Creux-du-Van.

En début d'année 2009, de très nombreuses interventions ont été nécessaires pour sécuriser les voies publiques, cours d'eau et lisières suite à la neige lourde du 31 décembre 2008 qui a provoqué, dans le bas du canton, de nombreuses chutes d'arbres et de branches.

SERVICE DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

Année particulière marquée par divers changements conséquents (nouveau chef de département et plusieurs départs à la retraite ou démissions).

A relever également la fin des travaux de deux opérations majeures, à savoir l'édification du nouveau bâtiment « Campus Arc 1 » abritant les locaux de la Haute Ecole de Gestion (HEG Arc), de la Haute Ecole de Musique – annexe Genève (HEM) et le Conservatoire de musique de Neuchâtel ainsi que les transformations et réaménagements du bâtiment de la Faculté

de droit de l'Université, sis Avenue du 1er Mars 26 à Neuchâtel.

De même, deux nouveaux postes de police ont été inaugurés (poste régional à Fleurier et poste de la Police mobile à Colombier).

Grande satisfaction après l'acceptation du crédit d'investissement de 3,5 millions de francs par le Grand Conseil en juin 2009 et mise en œuvre de la première étape des travaux de « rattrapage de l'entretien différé ».

Le vieillissement des installations techniques et des bâtiments reste évidemment un sujet préoccupant, mais certains moyens financiers sont désormais disponibles et d'autres perspectives d'assainissement ouvertes.

Etablissement d'une première liste-inventaire sommaire concernant l'état général d'entretien du patrimoine bâti avec définition des priorités d'interventions en vue de maintenir la valeur patrimoniale des bâtiments.

Participation active au développement et à la planification de quelques opérations immobilières importantes (prisons neuchâteloises / Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB) à Colombier / Microtechnique et Ecole professionnelle commerciale (EPC)).

A noter aussi un nombre élevé d'études et réalisations relatives au logement de l'administration cantonale avec notamment les nouvelles infrastructures judiciaires et les restructurations de la Police cantonale neuchâteloise.

Notre entité a été très fortement sollicitée et, malgré des changements internes non négligeables, a su faire face aux nombreuses demandes. On constate que la pratique du « tout, tout de suite » s'amplifie, que certaines décisions se prennent tardivement mais que les réalisations doivent être concrétisées dans des délais très/trop serrés.

Pas de commentaire particulier à formuler en ce qui concerne le secteur du service de conciergerie, si ce n'est la volonté d'améliorer le tri des déchets afin de réduire les coûts d'élimination de ceux-ci.

6. Département de l'économie

INTRODUCTION

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 ainsi qu'au règlement d'organisation du Département de l'économie du 22 décembre 2008, le Département de l'économie (ci-après: le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la politique régionale et des affaires extérieures, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, des migrations, de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme, de la police du commerce et des établissements publics, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, et APG, des allocations familiales, ainsi que dans ceux relatifs à l'agriculture, à la viticulture, à l'approvisionnement économique, à la consommation, aux affaires vétérinaires, aux poursuites et faillites et au registre du commerce.

Le département exerce par ailleurs la surveillance des institutions de prévoyance, des fondations, des caisses de compensation pour allocations familiales et du registre du commerce et est autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites.

En termes de structures, l'année 2009 a été marquée, tout d'abord, par le détachement, le 14 octobre 2009, de l'office de surveillance, d'inspection et de santé au travail du service de l'emploi et son rattachement à la direction du département puis par sa transformation, dès le 1^{er} janvier 2010, en service de surveillance et des relations du travail auquel a été rattachée la direction juridique du service de l'emploi ainsi que certaines activités de contrôle jusqu'alors effectuées par l'office du commerce.

L'année 2009 a également vu M. Bernard Soguel quitter la direction du département au terme de la législature 2005-2009. Il a été remplacé par M. Frédéric Hainard, conseiller d'Etat.

SECTEUR ECONOMIE ET TOURISME

Dès septembre 2008, l'économie mondiale a subi une dégradation brutale et contagieuse. Conscient du risque pesant sur l'économie et

la population neuchâteloise, le Conseil d'Etat a pris rapidement les premières mesures d'accompagnement et de soutien qu'imposait l'urgence de la situation.

Il a ensuite, parallèlement, posé les pierres de la coordination avec les principaux acteurs publics et privés concernés.

Parmi les premières mesures décidées par le Grand Conseil, celles visant à soutenir l'emploi et les entreprises sont à mettre en évidence.

L'année sous revue a également été marquée par l'entrée en vigueur de la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR) et l'adoption de deux décrets, dont le premier porte sur un crédit d'engagement de 14 millions de francs, le second sur l'octroi d'un crédit supplémentaire de 3,35 millions de francs pour l'exercice budgétaire 2009.

En matière de promotion économique, le réalignement stratégique fut opéré avec la création le 1^{er} janvier 2009 de l'office de promotion économique du canton de Neuchâtel (OPEN). La création de cet office fait suite à la reprise, par le **service de l'économie (NECO)**, des prestations de la société Développement économique du canton de Neuchâtel (DEN) Sàrl.

Ce réalignement vise à donner à cette nouvelle entité le cadre légal et fonctionnel, la structure et les ressources requises pour analyser avec efficacité et efficience les projets de nature économique émergeant d'entreprises et/ou d'entrepreneurs locaux ou provenant de l'étranger.

Les compétences de l'office de la statistique en termes de valorisation et de vulgarisation de l'information statistique ont été sollicitées par diverses entités de l'administration cantonale, notamment le Département de la justice, de la sécurité et des finances, afin de réorganiser et d'optimiser les statistiques fiscales et financières. Les prestations offertes ont en outre touché différents domaines comme la veille conjoncturelle, le soutien dans le cadre des épreuves cantonales de 8^e année secondaire, la coordination de l'harmonisation des registres en vue des prochains recensements de la population, ou encore la statistique transfrontalière. En 2009, un projet de loi sur la statistique cantonale a été entamé.

Lors de la votation du 17 mai 2009, le peuple a refusé le projet de loi sur la police du commerce et des établissements publics (LPCEP) qui lui était soumis. De nouveaux travaux ont été entamés à l'issue de ce scrutin. Deux ans après sa fusion avec le service de promotion économique, l'office du commerce quitte le service de l'économie pour rejoindre, au 1er janvier 2010, le service de la consommation et des affaires vétérinaires.

L'office du registre du commerce enregistre en 2009 un record en termes d'inscriptions et d'émoluments facturés. L'augmentation des inscriptions tient au fait que plus de 1000 sociétés ont procédé à un «opting out» et que plus de 800 inscriptions ont dû être effectuées d'office pour adapter les mentions relatives au siège des entités sises dans des communes ayant fusionné (création des communes de Val-de-Travers et de La Tène).

En 2009, le service de l'économie a modifié sa structure organisationnelle afin de concentrer plus de ressources sur le traitement des projets. Cette orientation plus opérationnelle a été décidée pour que dans le contexte actuel de crise économique et de l'emploi il joue avec efficacité son rôle d'interface entre l'administration cantonale et les entreprises en quête de réponses aux questions qu'elles se posent.

En 2009, le **service des poursuites et faillites (SEPF)** avait pour objectif de consolider la structure des offices en prévision d'un afflux de nouveaux dossiers en relation avec la crise économique et financière.

Une augmentation relativement importante a déjà été constatée tant pour les poursuites que pour les faillites. Toutefois, dans ce dernier domaine, on observe des progressions très variables selon la catégorie des faillies.

Le nombre de poursuites a sensiblement augmenté pour atteindre 92.810 commandements de payer émis en 2009, soit 4,85% de plus qu'en 2008, de même que le nombre et le montant des actes de défaut de biens (ADB) délivrés, soit 39.824 ADB (+5,20%) pour 93 millions de francs (+5,45%).

L'office des faillites a connu deux périodes distinctes durant cet exercice. Le premier semestre a été relativement conforme au précédent alors que la seconde moitié de l'année a été marquée par une très forte augmentation des

faillites notamment des personnes morales (sociétés). Sur l'année, cette seule catégorie représente 106 dossiers contre 68 en 2008 (+55,88%). Globalement, 397 nouveaux dossiers ont été enregistrés, soit 3,92% de plus qu'en 2008.

D'autre part, et compte tenu de l'inertie de la procédure en relation avec les perspectives conjoncturelles, on doit malheureusement s'attendre encore à un accroissement des dossiers à traiter en 2010.

En contrepartie, les nouveautés informatiques évaluées cette année en collaboration avec le service informatique de l'Entité neuchâteloise pourraient, dans une certaine mesure, améliorer en qualité la gestion administrative et atténuer légèrement l'impact de ces importants volumes.

Afin de toujours améliorer les prestations, un cours de formation en collaboration avec le canton du Jura a été mis sur pied. Il s'est déroulé de septembre à décembre 2009 et a réuni une douzaine de collaborateurs des deux cantons. Il portait sur la poursuite, la faillite et les rudiments du registre du commerce.

La mission d'**Evologia** découle d'un décret du Grand Conseil du 2 octobre 1995 aux termes duquel elle poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des métiers de la terre et de la nature. La mise en œuvre des instruments fédéraux et cantonaux de la nouvelle politique régionale a conduit Evologia à affirmer sa fonction de pôle de développement pour la région du Val-de-Ruz. A ce titre, elle offre au tourisme vert une structure d'accueil dotée d'un point d'information en relation avec Tourisme Neuchâtelois et avec le Parc régional Chasseral.

Un des principaux objectifs de l'année sous revue a été d'appuyer la Fondation Mycorama dans les domaines administratif, financier et de l'accueil pour lui permettre de consacrer l'essentiel de ses forces à son exposition et à la recherche de moyens financiers. Les moyens nécessaires à sa continuation n'ayant pas été trouvés, la fondation a été amenée à déposer son bilan, faute de liquidités suffisantes.

Les événements culturels et didactiques programmés à Evologia commencent à être

reconnus et à induire des retombées pour l'économie touristique de la région.

De plus, 173 personnes ont été placées en 2009 auprès de l'Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle (EURSP) d'Evologia.

Enfin, la feuille de route du Conseil d'Etat assigne à Evologia l'objectif d'atteindre l'autosuffisance financière et de trouver un statut plus adéquat que l'actuel avant la fin de la législation en cours.

SECTEUR EMPLOI

L'année 2009 a été riche en événements pour le **service de l'emploi** (SEMP).

En effet, dès la fin de l'année 2008, la prévision de la crise économique a conduit le service de l'emploi à augmenter ses effectifs en procédant à de nombreux recrutements pour faire face à l'afflux important de demandeuses et demandeurs d'emploi et vingt-six engagements ont ainsi eu lieu au cours de l'année 2009. Parallèlement, sept départs ont été enregistrés durant l'année.

Différentes mesures de soutien ont été mises en oeuvre afin d'aider les entreprises en difficulté à faire face à la situation économique, notamment par le versement d'aides à fonds perdus.

Le taux de chômage a connu une dégradation d'une rare ampleur. Entre janvier et décembre 2009, le nombre de chômeuses et chômeurs inscrits aux ORP neuchâtelois a augmenté de près de 2500 unités passant ainsi de 3731 à 6213 personnes. Le taux de chômage, quant à lui, est passé de 4,3% à 7,2%, soit une augmentation de 2,9 points. En moyenne annuelle, ce taux s'est établi à 5,8%. Rappelons ici que ces dernières années, cette moyenne n'avait cessé de diminuer pour se fixer à 3,3% en 2008, niveau le plus bas depuis l'année 2002. Le nouveau logiciel Plasta (Placement et statistiques) a été introduit dans toute la Suisse le 8 juin 2009. Ce logiciel permet la gestion des dossiers des demandeuses et demandeurs d'emploi, des entreprises, des places vacantes et des mesures de marché du travail. Il est accompagné d'un système de gestion électronique des documents (GED) et d'un outil de requête sur la base de données.

L'office de surveillance, d'inspection et de la santé au travail (OSIS), fruit de la fusion, au 1^{er} janvier 2009, du service de l'inspection et santé au travail (SIST) et de l'office de surveillance (OSUR) a quitté le SEMP en date du 14 octobre 2009, sur décision du Conseil d'Etat, pour être rattaché à la direction du Département de l'économie.

Pour ce qui est de l'avenir, les perspectives sur le marché de l'emploi restent sombres. Même si l'économie devrait connaître un regain d'activité en 2010, la situation sur le front du chômage ne devrait guère s'améliorer, les capacités de production de la majorité des entreprises restant sous-utilisées. Ces dernières peuvent donc absorber une augmentation importante des commandes sans devoir procéder à des engagements préalables de personnel. En 2010, le taux de chômage cantonal devrait donc à nouveau augmenter en moyenne annuelle. Ces prévisions sont corroborées au niveau national par le Groupe d'experts de la Confédération selon lequel en 2010, le marché du travail devrait rester le talon d'Achille du développement économique. Le taux de chômage national devrait passer de 4.2% (novembre 2009) à plus de 5% d'ici à fin 2010 avant de commencer doucement à refluer dans le courant de l'année 2011.

Le **Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)** a vécu une année 2009 particulière à plus d'un titre:

- il s'est vu mettre au bénéfice d'un nouveau statut d'établissement autonome de droit public (LCNIP du 1^{er} avril 2009; RSN 414.231.0), nouveau statut lui imposant un important travail de remaniement administratif et le mettant sous l'autorité d'un Conseil;
- l'Etat, propriétaire du bâtiment dans lequel le CNIP exerce ses activités, a débloqué un crédit de 1,6 million afin de terminer la rénovation des locaux et ainsi permettre une utilisation plus efficace des surfaces;
- avec la détérioration du marché de l'emploi, les révisions successives des lois sociales et les mesures d'économies dictées par les pouvoirs publics (canton et Confédération), il a enregistré une baisse importante de ses effectifs d'apprenants.

Ces particularités ont provoqué une perte financière importante entraînant, pour la première fois depuis 2005, des comptes déficitaires.

Cette situation difficile ne remet toutefois pas en cause les missions du CNIP voulues par l'Etat. La direction du CNIP, se basant sur une analyse détaillée de la situation vécue en 2009, a déjà entrepris plusieurs actions et restructurations, notamment en :

effectuant des économies sur les charges de personnel au travers de départs (volontaires, retraites) qui n'ont pas été remplacés ;

élargissant ses domaines de formation et d'aide à l'insertion par :

- la signature de nouvelles conventions avec l'OAI concernant des actions en faveur d'adultes soumis aux nouvelles dispositions de la 5^e révision AI (détection précoce, MR, IP) ;
- la mise en place de nouvelles filières de formation (logistique, aide-serrurier) ;
- de nouvelles missions dans l'observation/bilan (bilan technique) ;
- le développement de sa structure d'atelier d'occupation au travail pour répondre aux nouveaux profils des demandeurs d'emplois ;
- l'intensification de ses partenariats industriels notamment en matière de rénovation de machines ;
- la proposition de ses services avec succès dans plusieurs mandats de rénovation de son propre bâtiment dans le cadre du budget de 1,6 million accepté par le Grand Conseil ;
- la proposition de ses activités de formation hors des frontières cantonales notamment dans un projet d'aide à l'insertion des jeunes pour le canton de Vaud.

SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION

Durant l'année 2009, le **service de l'agriculture (SAGR)** a suivi de près les difficultés rencontrées par le secteur laitier. Ainsi, la réforme de la politique agricole fédérale, initiée en

1993 (par l'introduction de paiements directs indépendants du produit, une réduction de prix des produits et l'incitation à fournir des prestations écologiques particulières), est entrée dans une phase décisive, avec en particulier l'abandon du contingentement laitier au 1^{er} mai 2009. Faute de s'être suffisamment préparée à cette échéance, la production s'en est trouvée fragilisée, avec son cortège de surproduction et de baisse du prix du lait, mettant en péril économique de nombreuses exploitations de Suisse et du canton en particulier.

La création (tardive) d'une Interprofession du lait en été 2009 et l'adoption d'un modèle de gestion des quantités de lait d'industrie à fin novembre 2009 permettent à nouveau d'envisager un avenir pour cette branche déterminante de l'économie agricole suisse.

De son côté, le Grand Conseil a pris acte du 2^e rapport quadriennal sur la situation de l'agriculture et a adopté un projet de nouvelle loi sur la promotion de l'agriculture, le 28 janvier 2009, qui ouvre de nouvelles perspectives à l'agriculture neuchâteloise.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) issu de la fusion du service de la consommation et du service vétérinaire a rempli ses missions de protection des consommateurs et de protection des animaux pour la troisième année.

L'exercice 2009 a permis de réaliser les objectifs généraux définis dans le cadre du service et dans le programme de législation. On relèvera en particulier :

- Gestion du personnel. Suite aux nombreux départs intervenus en 2007 et 2008, un effort considérable d'intégration et de formation des nouveaux collaborateurs a été réalisé. Des modifications structurelles, de l'organigramme, des fonctions et des cahiers des charges ont été réalisées à l'occasion de ces départs.
- Mise en œuvre d'un système de management intégré. Le système a été reconnu par l'obtention de la certification à la norme ISO 9001 et les accréditations ISO 17020 et 17025. Le système a été complété par un véritable contrôle de gestion. Des indicateurs et des tableaux de bord ont été définis pour permettre un meilleur suivi des prestations et des objectifs.

- Modifications législatives. Des modifications mineures du droit alimentaire ont été introduites en 2009. Mais le canton a dû se prononcer sur des projets capitaux dans ce domaine: nouvelle loi sur les denrées alimentaires et introduction du principe du Cassis de Dijon. Un projet de loi cantonale sur l'eau potable a été élaboré. Il devrait faire l'objet d'un débat en 2010.
- Intégration de l'office du commerce. Le Conseil d'Etat a décidé de rattacher l'office du commerce au SCAV dès le 1^{er} janvier 2010. D'importantes synergies peuvent ainsi se développer car les commerces partenaires des deux entités sont très nombreux. En particulier dans le domaine des établissements publics, ce rattachement permettra une meilleure efficacité.
- Relations intercantionales. Un projet de reprise par le SCAV des activités du chimiste cantonal et du vétérinaire cantonal du canton du Jura est à l'étude. Le SCAV pourrait exécuter pour les deux cantons toutes les tâches dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la santé animale, de la protection des animaux et de la police des chiens.
- Santé animale. Deux maladies des ruminants ont fait l'objet de travaux importants. La fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue) a fait son apparition en Suisse en 2007, l'ensemble du cheptel neuchâtelois a été vacciné contre cette maladie en 2008 et en 2009. L'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) a été mise en oeuvre, une très importante logistique a dû être mise en place pour réaliser le contrôle par le service de plus de 100.000 bovins neuchâtelois et jurasiens.
- Il faut souligner que la forte augmentation des tâches vétérinaires, due aux luttes contre la BVD et la langue bleue, commencées en 2007, a dû encore être assumée en 2009. Cet effort devra être poursuivi en 2010. Le budget tel qu'il avait été approuvé en décembre 2008 a pu être respecté et les prestations maintenues. L'engagement et la motivation du personnel ont permis de surmonter les difficultés et d'améliorer l'efficacité et l'efficience.

SECTEUR MIGRATIONS

Pour le service des migrations (SMIG), fruit de la restructuration du service de l'asile et des réfugiés et du service des étrangers décidée par le Conseil d'Etat en novembre 2005, l'année sous revue a été marquée par la recherche et l'ouverture, à Fontainemelon, d'une nouvelle structure propre à garantir l'accueil et l'hébergement des personnes relevant du domaine de l'asile. Il s'agissait en effet de faire face à l'augmentation significative du nombre d'arrivées et de requêtes d'asile en Suisse et aussi de remplacer la structure d'abri de protection civile des Hauts-Geneveys qu'il avait fallu ouvrir en urgence et de manière provisoire en décembre 2008. Les perspectives du service seront liées à l'évolution de la situation dans le domaine de l'asile, qu'il s'agisse du flux des arrivées ou des nouvelles modifications de la loi sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers, notamment en ce qui concerne la problématique des décisions de non-entrée en matière. L'introduction de la biométrie pour les titres de séjour et de voyage, l'éventuelle activation de la clause de sauvegarde au niveau de l'accord sur la libre circulation des personnes, les développements de l'acquis de Schengen, la poursuite de la mise en oeuvre de l'accord de Dublin, les débats parlementaires et la votation populaire au sujet de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels viendront en outre dicter le rythme, la variété et le contenu des tâches auxquelles le service devra faire face à court et moyen termes.

Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 5 février 1997, a été mis à jour et le nom du service du délégué aux étrangers changé en service de la cohésion multiculturelle (COSM) dès le 1^{er} janvier 2009.

A la suite du rapport de 2007 du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant les priorités de la politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme ainsi qu'à l'entrée en vigueur en 2008 de la nouvelle loi sur les étrangers, l'année 2009 a été marquée par la mise en oeuvre de nouvelles prestations par le service de la cohésion multiculturelle.

Il s'agit notamment de la gestion des forfaits fédéraux pour l'intégration des réfugiés et personnes admises provisoirement, l'établissement de rapports de naturalisation et la remise systématique, par le canal des communes,

d'une charte de la citoyenneté aux nouveaux arrivants dans le canton.

Parmi les événements importants ayant ponctué l'exercice dans le domaine de l'intégration des migrants, il y a notamment eu une nouvelle édition de « NeuchàToi! - Spécial jeunes 2009 » et une conférence européenne, dans le cadre de la présidence suisse du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, sur le thème « Diversité culturelle en Suisse: quelle gouvernance? » avec la participation de Mme Micheline Calmy-Rey, conseillère fédérale.

7. Département de l'éducation, de la culture et des sports

Après la précédente législature, durant laquelle la grande majorité des objectifs ont été atteints, le DECS s'est attaché à relever plusieurs défis d'envergure, dont les plus importants figurent au programme de législature 2010-2013.

Au niveau de l'école obligatoire, le principal défi est l'implémentation de l'accord HarmoS, entré en vigueur le 1^{er} août 2009. Sous la conduite d'un comité de pilotage présidé par le chef du DECS, dix groupes de travail préparent actuellement la mise en œuvre progressive, dans notre canton, de ce concordat dès la rentrée scolaire 2011.

Simultanément, en collaboration avec les communes, d'importants travaux ont été lancés, en vue de redéfinir les structures de pilotage de l'école neuchâteloise et d'en réformer l'organisation territoriale en créant des établissements scolaires régionaux et des cercles scolaires regroupant tous les degrés scolaires. Par ailleurs, des expériences pilotes ont été lancées dans le second semestre de l'année, dont la principale vise à limiter le taux de redoublement. Enfin, les réflexions ont débuté sur la question de l'intégration des élèves en situation de handicap dans l'école ordinaire.

Au secondaire 2, le principal défi consiste à promouvoir la formation professionnelle duale et à diminuer, simultanément, l'importance relative des formations en école à plein temps, de manière à rapprocher le canton de la moyenne nationale.

Dans le domaine des hautes écoles, le principal défi, pour lequel les premiers travaux ont été lancés en 2009, est la répartition des charges et la question de la localisation des formations (HEP), ainsi que le sort des filières dites sous-critiques (HE-Arc).

Figurant également au programme de législature 2010-2013, visant à favoriser le développement du pôle neuchâtelois de la microtechnique d'importance nationale, les travaux préparatoires en vue de construire un nouveau bâtiment regroupant l'ensemble des partenaires et des activités (bâtiment de la microtechnique) étaient, à fin 2009, à bout touchant.

Dans tous les domaines, l'année 2009, le second semestre en particulier, a été marquée par la volonté de rétablir le dialogue, devenu difficile, avec les partenaires (associations professionnelles, communes). C'est dans cette optique qu'ont été menés les travaux relatifs à

l'organisation scolaire, et il en va de même dans le domaine des sports et de la culture. Dans ces domaines, il s'agit, en collaboration réelle avec les communes, de clarifier les rôles de chacun, et les premiers travaux ont également été lancés dans ce sens.

Au niveau organisationnel, il convient, enfin, de relever que le DECS a connu une réorganisation importante: avec effet au 1^{er} janvier 2010, l'ancien service des hautes écoles et de la recherche (SHER) a été, avec le statut d'office, rattaché au service de la formation professionnelle et des lycées (SFPL), qui regroupe désormais, sous le nom de service des formations postobligatoires (SFPO), tout le secondaire 2 et les hautes écoles.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général a assumé les activités inhérentes à une fonction d'état-major au service du chef de département: préparation et suivi des dossiers du DECS traités au Conseil d'Etat, coordination des activités liées à la préparation du budget, préparation et suivi des affaires parlementaires, etc.

Il a plus particulièrement participé aux travaux d'élaboration et de mise en œuvre des objectifs du DECS ancrés dans le programme de législature. Il a, entre autres, pris part aux travaux liés au concordat HarmoS et à la Convention scolaire romande ainsi qu'aux premiers travaux destinés à promouvoir l'intégration des élèves en situation de handicap dans l'école ordinaire. Il a également conduit le processus devant aboutir à la réalisation d'un nouveau bâtiment pour la microtechnique et les opérations relatives au domaine des bibliothèques dans le canton.

Les comptes 2009 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de recettes de quelque 671'362 francs. Les indemnités de remplacement découlant de maladies, d'accidents et de congés-maternité se sont élevées à 5'332'864 francs (en baisse de 0.33%).

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)

Le nombre de situations pour lesquelles le CAPPES est sollicité est en constante augmentation, tant pour la gestion de situations

critiques, les élèves et classes en difficulté, le climat scolaire et la gestion de conflits dans les collèges, que pour la qualité de vie au travail des professionnels des écoles.

Le CAPPEP privilégie des interventions rapides et sur mesure pour favoriser autant que possible le maintien de la qualité de l'enseignement, en collaboration avec les autorités scolaires et les services d'enseignement. Vu les ressources limitées à disposition, la priorité a été donnée aux accompagnements et soutiens demandés face aux situations difficiles.

Service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP)

Au cours de l'exercice écoulé, on observe une augmentation des consultations en orientation professionnelle en fin de scolarité et en psychologie scolaire et une stabilisation dans les demandes émanant des jeunes hors scolarité et des adultes.

La collaboration interinstitutionnelle (service de l'emploi, ORP et OROSP), qui permet d'offrir des cours et des consultations aux chômeurs, s'est étendue: 1. à certains bénéficiaires de l'aide sociale inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle; 2. aux jeunes de moins de 30 ans à l'aide sociale dans le cadre du programme d'insertion professionnelle adopté par le Grand Conseil.

Le projet «Mentoring» mis en place en 2005 a été intégré dans le projet de «Case management» accepté par le Conseil d'Etat et financé par l'OFFT. Il s'agit, en collaboration avec le SFPL et le service de l'emploi, d'accompagner les élèves sans solution en fin de scolarité obligatoire.

En novembre 2008, le Grand Conseil a adopté la première loi cantonale sur l'orientation scolaire et professionnelle (LOSP). Un postulat demandant d'étudier le regroupement des activités d'orientation et le rassemblement des prestations de psychologie scolaire fait l'objet d'une étude par un groupe de travail mandaté par le chef du DECS.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Service de l'enseignement obligatoire

Durant l'année scolaire 2009-2010, 3309 élèves sont accueillis dans 173 classes enfantines*.

Pour les écoles primaires, on compte 9398 élèves, répartis dans 507 classes*.

Quant aux écoles secondaires, 7998 élèves suivent leur scolarité dans 433 classes*.

* Effectifs au 15 octobre 2009.

Le marché de l'emploi du secteur préscolaire est toujours pléthorique. Si quelques maîtresses d'écoles enfantines prétendent aux indemnités de chômage, certaines étendent leurs recherches à d'autres cantons ou s'orientent vers une autre profession alors que d'autres effectuent des remplacements.

Aux degrés préscolaire et primaire, sur les 42 enseignant(e)s sorti(e)s de la HEP-BEJUNE en 2009, 29 ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel. Les autres exercent momentanément d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements.

Le service comptait, au 31 décembre 2009, 24,18 équivalents plein temps.

Bureau de l'informatique scolaire (BIS)

Le bureau de l'informatique scolaire s'emploie à faciliter l'usage des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC) aux degrés préscolaire, primaire et secondaire 1.

Le portail du réseau pédagogique neuchâtelois www.rpn.ch, l'installation de logiciels spécifiques et la mise à disposition de nombreuses ressources permettent d'offrir à chaque élève des possibilités d'apprentissage différencié. En 2009, de nombreux projets pédagogiques ont été conduits.

Le développement du système de gestion des écoles CLOEE s'est poursuivi en 2009, dans le but de simplifier et automatiser les travaux standards de gestion administrative des écoles.

En plus des épreuves cantonales d'orientation, le BIS a assuré en 2009 l'organisation des épreuves cantonales de degré 8.

Au 31 décembre 2009, le bureau comptait 5.8 postes EPT.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

L'OES est l'entité cantonale de référence pour la scolarité en école spécialisée, l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spé-

cialisée et le soutien pédagogique spécialisé. Il assume aussi la supervision pédagogique et financière des trois écoles spécialisées du canton (Les Perce-Neige, Centre régional d'apprentissages spécialisés et Centre pédagogique de Malvilliers).

L'office est en particulier appelé à conduire le processus de ratification du concordat spécialisé de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ainsi que l'élaboration du futur plan stratégique en matière d'enseignement spécialisé. Les mesures spécialisées reconnues par l'office pour les enfants et jeunes de 0 à 20 ans sont équivalentes à environ 3200 en permanence (8,25% de la population de ces classes d'âge). L'office comprend 7,6 postes EPT.

Centre cantonal de psychomotricité

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. Il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, au Val-de-Ruz, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds et au Locle.

Le centre suit en moyenne entre 250 et 300 enfants et jeunes par année. Il comprend 8,3 EPT.

Service de la formation professionnelle et des lycées

L'année 2009 a été marquée par des mesures d'économies: la hausse des effectifs moyens de 21 à 22 élèves par classe, en filière de maturité gymnasiale (alors que les écoles de commerce et de culture générale sont à 23), la diminution du nombre d'heures de décharge pour les enseignants de français et de philosophie et l'augmentation de l'indice de 23 à 24 périodes hebdomadaires d'enseignement. Par contre, le statut des maîtres de pratique de la formation professionnelle a été amélioré (passage de 40 à 35 périodes).

Les révisions de réglementation des formations professionnelles se poursuivent. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) touche sur plusieurs années la totalité des 300 formations professionnelles régies au plan fédéral. Durant l'hiver 2008-2009 une importante étude conduite par un consultant externe a fait ressortir la forte proportion de formations dispensées en écoles à plein temps en compa-

raison nationale. Le Conseil d'Etat a fixé dans son programme de législature 2010-2013 l'augmentation de 58 à 68% (moyenne suisse: 72%) de la part des jeunes qui entrent en formation professionnelle à la sortie de l'école obligatoire et l'augmentation de 57 à 80% (moyenne suisse: 88%) de la proportion des formations professionnelles en système dual, ce qui implique une diminution des offres en écoles à plein temps.

L'année 2009 marque la fin du projet d'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de moins de 30 ans décidé en décembre 2006 par le Grand Conseil. La poursuite de ce projet est envisagée; le Grand Conseil sera saisi d'un rapport au début de l'année 2010.

Les projets pilote de validation des acquis en vue de l'obtention du CFC d'assistant socio-éducatif et du CFC d'employé de commerce pour des adultes expérimentés vont bon train. M. Laurent Feuz a été nommé à la tête du nouveau service des formations postobligatoires (SFPO) qui regroupe l'office des hautes écoles et de la recherche, l'office des lycées et l'office des apprentissages, soit toutes les formations des niveaux secondaire 2 et tertiaire. Il succède à M. Jacques-André Maire, qui devient le conseiller stratégique du chef du DECS.

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES ET DE LA RECHERCHE

Université (UniNE)

Le 23 juin 2009, le Grand Conseil a accepté le mandat d'objectifs pour la période 2009-2012 élaboré par le Conseil d'Etat par 103 voix sans opposition.

Neuf mandats ont été confiés, ayant pour but de redéployer les facultés et d'assurer la qualité des prestations. Compte tenu de la situation économique, des projets de redéploiements ont été soit gelés, soit suspendus, et le mandat d'objectifs risque d'être difficilement réalisable.

Soucieux de favoriser l'attractivité de l'Université, le rectorat a créé un département promotion et affaires académiques, regroupant ainsi les efforts de visibilité de l'UniNE.

L'année 2009 aura été marquée par les 100 ans de l'institution.

L'UniNE accueillait 3826 étudiants au semestre d'automne 2008-2009 contre 3727 un an plus tôt.

Haute école Arc (HE-Arc)

Dans l'esprit du regroupement de la HE-Arc sur un seul site et du développement de son attractivité, l'année a été marquée par l'inauguration du Campus Arc 1 et la pose de la première pierre du futur bâtiment de TransEurope sur le plateau de la gare de Neuchâtel.

L'année 2009 a vu le lancement d'une importante réflexion au niveau de l'offre de formation dans le domaine Ingénierie. Cette offre sera mieux adaptée aux besoins de l'économie et à l'évolution de la société. Il s'agit aussi de répondre aux critères de masse critique de la Confédération.

Les travaux pour l'accréditation de la formation d'Ingénieur-e designer et du Master en Conservation-restauration se sont poursuivis en 2009. Une formation trinationale en génie électrique, en collaboration avec l'Institut Universitaire de Technologie de Haguenau (France) et la Hochschule Offenburg (Allemagne), a débuté au mois de septembre, de même que plusieurs formations postgrades et continues.

Avec 1130 étudiants (1049 à la rentrée 2008), les effectifs de la HE-Arc sont en augmentation. Ils ont augmenté dans le domaine gestion et sont restés stables dans les autres domaines.

Haute école pédagogique (HEP-BEJUNE)

Dans le cadre de la plateforme 2, les programmes seront modifiés pour la rentrée 2011 et offriront la possibilité de se former dans trois filières (secondaire 1, secondaire 1 et 2, ou secondaire 2 uniquement). En matière de formation continue, deux nouvelles filières certifiantes seront créées (master en enseignement spécialisé et DAS en soutien pédagogique). La formation complémentaire -2+2 sera à nouveau proposée. L'année 2009 a aussi été marquée par la réalisation de collaborations entre les HEP romandes (activités créatrices et économie familiale).

Le Comité stratégique a mis sur pied un groupe de travail dont les réflexions devraient

débuter en 2010, avec le mandat, notamment, d'étudier les possibilités d'une relocalisation des sites de formation de l'institution. La HEP-BEJUNE comptait à la rentrée 2009-2010 263 étudiants en plateforme 1 (préscolaire et primaire), 188 en plateforme 2 (secondaire 1 et 2) et 168 en formation postgrade.

Recherche

Le fort accent porté sur la microtechnique et les micro- et nanotechnologies confirme la volonté du gouvernement neuchâtelois de développer en terre neuchâteloise un pôle de la microtechnique en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (IMT-EPFL, UniNE, HE-Arc, CSEM, Observatoire et Neode).

Le développement des activités de l'EPFL sur sol neuchâtelois s'est déjà manifesté par l'arrivée de l'équipe du professeur Yves Perriard dont le laboratoire d'actionneurs intégrés était jusqu'à présent situé à Lausanne.

SPORT

L'année écoulée peut à nouveau être qualifiée de soutenue en matière d'activités.

La défense de l'éducation physique continue d'être une des priorités du service. En avril, un groupe de travail DECS/ANEPS a remis au Conseil d'Etat un rapport contenant des propositions de mesures.

Au niveau du sport scolaire facultatif, seules 4 écoles ont sollicité un subventionnement.

La promotion du sport passe également par des offres de pratique durant la pause de midi. Le concept Midi Tonus, offert dans chaque district, permet aux participants de découvrir de nouveaux sports et de s'inscrire ensuite dans une structure existante.

Le prix du mérite sportif 2009 se déroulera le 11 janvier 2010. La maison Tissot sera le nouveau sponsor pour les 3 prochaines années.

Partenaire de multiplication unique de Swiss Olympic pour la Suisse romande, le service a à nouveau mis sur pied la formation en management de club, qui a connu un grand succès. Au niveau des camps de ski, les résultats de la saison 2008-2009 ont démontré que la

décision de reprendre la gestion complète de ce domaine était judicieuse, puisque un bénéfice important a été réalisé. 40.368 nuitées ont été enregistrées.

Au niveau de J+S, des subsides ont été alloués pour environ 900'000 francs. La phase d'introduction de J+S Kids est terminée: J+S Kids est devenu un programme J+S à part entière. Le Fonds des sports a distribué un montant global de 1.462.961 francs. Les demandes de soutiens individuels ont largement augmenté.

CULTURE

Au cours de l'année 2009, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil le rapport d'information sur la politique culturelle. Le législatif a pris acte avec satisfaction de ce document, qui présente les stratégies et les activités menées ces dernières années aussi bien dans le domaine patrimonial que dans celui de la formation artistique, de la lecture publique ou des manifestations culturelles.

Au niveau intercantonal, le service des affaires culturelles a participé aux réflexions romandes sur la constitution d'un pôle culturel fort dans le domaine des arts de la scène ainsi que sur la création d'une Fondation Romande de Cinéma.

Dans le domaine du 7^e art encore, les longues négociations au sujet de la taxe sur les spectacles ont abouti. Les villes ont en effet accepté d'entrer en matière pour porter de 20% à 40% le taux de rétrocession au Fond d'encouragement de la culture cinématographique.

Conservatoire

2009 a été marqué par le regroupement des sites d'enseignement de Neuchâtel dans le nouveau bâtiment de la Place de l'Europe. Ces magnifiques locaux, à proximité de la gare, offrent des conditions d'enseignement inégalées dans l'environnement stimulant que constitue le Campus Arc.

En ce qui concerne la formation professionnelle, le site de Neuchâtel a finalisé son intégration avec la Haute Ecole de Musique de Genève. Des filières de master ont été ouvertes à Neuchâtel. En ce qui concerne le corps enseignant, son transfert administratif au sein

de cette Haute Ecole a été effectué au mois de septembre.

Office et musée d'archéologie

Le Laténium a été honoré par plusieurs publications prestigieuses dont les « Dossiers d'archéologies », principal magazine francophone d'archéologie.

L'exposition « du Nil à Alexandrie » a concrétisé le partenariat avec le Centre d'Etudes Alexandrines dirigées par le célèbre archéologue français Jean-Yves Empereur.

Le secteur de la médiation culturelle a accueilli plus de 615 groupes dont 66% en provenance de l'extérieur du canton. Il collabore régulièrement avec la HEP-BEJUNE, notamment pour la réalisation de valises pédagogiques pour les médiathèques des trois cantons.

Les collections du Laténium ont été présentées en Afrique. Cette manifestation a permis de développer des contacts avec diverses institutions culturelles et scientifiques africaines.

Après l'aboutissement des dossiers de l'UNESCO pour Le Locle et La Chaux-de-Fonds, les sites lacustres de l'Arc alpin se sont regroupés pour constituer un dossier de candidature auprès de l'UNESCO (8 gisements retenus dans le canton). Si cette candidature aboutit, notre canton abritera 2 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Office de la protection des monuments et des sites

Les collaborateurs de l'office, en partenariat avec deux chercheurs mandatés par la société suisse de traditions populaires, ont mené à bien les travaux destinés à la publication de l'ouvrage neuchâtelois de la série « Les maisons rurales de Suisse ».

L'office a mené des recherches historiques, des inventaires, des investigations archéologiques ou techniques et des relevés dans différents bâtiments et sites, en collaboration parfois avec divers spécialistes. Les principaux édifices, sites ou thèmes concernés cette année ont été le patrimoine rural du canton, la collégiale de Neuchâtel, le crucifix gothique de l'église de Cressier, le pavillon des Bugnons à Colombier, la Maison des Mascarons

(Môtiers), la villa Observatoire 36 à Neuchâtel, l'Hôtel de la Truite (Champ-du-Moulin), la maison vigneronne Bâla 1-3 (Auvernier) et l'oratoire de Bétod (Cerneux-Péquignot).

Dans le cadre de la 16^e édition des journées européennes du patrimoine, plus de 1700 visiteurs se sont déplacés pour découvrir le patrimoine neuchâtelois décliné sur le thème « Au fil de l'eau ».

Office des archives de l'Etat

Le projet de la révision de la loi sur les archives de l'Etat a été poursuivi. Il s'agit d'adapter la loi aux nouvelles exigences de transparence des activités de l'Etat et d'y introduire des principes de gestion des archives qui se sont développés depuis une vingtaine d'années.

Le projet d'acquisition d'un outil de gestion informatique (FloraNE), débuté en 2005, a été bouclé. Dès juin 2010, les usagers de l'office auront accès à la base de données en salle de lecture.

L'OAEN et le SIEN ont créé au début 2009 un groupe de travail « archivage électronique », chargé de mener des projets-pilote afin d'élaborer une stratégie globale d'archivage à long terme de documents électroniques.

Par ailleurs le canton de Neuchâtel a adhéré en 2009 au Centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques (CECO). Le canton bénéficie à moindre coût de prestations, et une participation active aux projets du CECO favorisera la mutualisation des ressources et des connaissances entre cantons dans le domaine de l'archivage électronique.